

## “Exilés et en détresse”

Mécanismes de soutien aux défenseurs des droits de l'homme exilés au Kenya, en Ouganda et au Rwanda



## “Exilés et en détresse”

### Mécanismes de soutien aux défenseurs des droits de l’homme exilés au Kenya, en Ouganda et au Rwanda

Ce rapport a été publié en Anglais en **juin 2016** et les informations contenues dans cette traduction datent de cette période.

Le Projet des Défenseurs des Droits Humains de L’Est et de la Corne de l’Afrique |  
| Human Rights House | Plot 1853 | Lulume Road | Nsambya  
B.P. 70356 | Kampala | Ouganda

Téléphone: +256-393-265-820 | +256-414-510-263

Email: [program@defenddefenders.org](mailto:program@defenddefenders.org) | [executive@defenddefenders.org](mailto:executive@defenddefenders.org)

Web: <https://www.defenddefenders.org>

La publication est disponible en ligne au format PDF à l’adresse  
[www.defenddefenders.org/our-publications](http://www.defenddefenders.org/our-publications).

Dans le cadre de l’élaboration de ce rapport, des recherches ont été financées en partie par la Coopération Autrichienne pour le Développement et Bread for the World.

Rapport écrit par Shannon Orcutt avec des contributions de Clémentine de Montjoye, Memory Bandera, Stella Murungi, Tabitha Netuwa, Neil Blazevic et Hassan Shire.

L’attribution de ce rapport devrait être créditée envers DefendDefenders (le Projet des Défenseurs des Droits Humains de L’Est et de la Corne de l’Afrique)

Ce rapport est distribué gratuitement.

Photo de couverture: “Wait” by ImNotUnique under Creative Commons Licence

Ce travail est autorisé sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International Licence.

Vous êtes libre à partager, copier, distribuer et transmettre cet œuvre sous les conditions suivantes:

- Attribution: Vous devez créditer l’œuvre et indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l’offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre.
- Non-Commercial: il est interdit d’utiliser cet œuvre pour des raisons commerciales.
- Adapter: il est interdit de modifier, transformer, ou adapter cet œuvre.



EAST AND  
HORN OF  
AFRICA  
HUMAN RIGHTS  
**DEFENDERS**  
PROJECT  
(EHAHRDP)

## **“Exilés et en détresse”**

**Mécanismes de soutien aux défenseurs des droits de l’homme exilés au Kenya, en Ouganda et au Rwanda**

---



# Sommaire

Liste des sigles et abréviations	7
Avant-propos	8
À propos de DefendDefenders	10
Résumé	11
Recommandations majeures	14
Méthodologie	16
I. Tendances et défis des DDH en exil	18
II. Situation des DDH exilés au Kenya	32
III. Situation des DDH exilés en Ouganda	36
IV. Situation des DDH exilés au Rwanda	38
V. Conclusion	41
VI. Recommandations	42
Annexe I. Organisations d'aide aux réfugiés fournissant un soutien aux DDH exilés	46
Annexe II. Organisations des droits de l'homme fournissant un soutien aux DDH exilés	60
Annexe III. Bourses et formations pour les DDH	70
Annexe IV. Procédure de légalisation du statut de demandeur d'asile et de réfugié	72
Annexe V. Ressources de sécurité numérique	74



## Liste des sigles et abréviations

DDH:	Défenseur des droits de l'homme
DRA:	Département des affaires relatives aux réfugiés (Kenya)
DST:	Détermination du statut de réfugié
TVC:	Titre de voyage de la Convention
HCR:	Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
MIDIMAR:	Ministère de la gestion des catastrophes et des affaires relatives aux réfugiés (Rwanda)
ONU:	Organisation des Nations unies
ONG:	Organisation non gouvernementale
OPM:	Cabinet du Premier Ministre (Ouganda)
REC:	Comité d'admission des réfugiés (Ouganda)
SEJNAS:	Réseau d'associations des journalistes exilés somaliens

En 2001, j'évoluais dans un environnement instable et je me suis rendu compte que si je restais dans mon pays d'origine, la Somalie, en continuant de militer pour les droits de l'homme, je ne survivrais pas. J'ai fui le pays lorsque j'ai appris que j'étais sur le point d'être attaqué et je me suis retrouvé défenseur des droits de l'homme (DDH) en exil. Lorsque j'ai parlé avec mes collègues défenseurs des droits de l'homme exilés, j'ai été frappé par les difficultés financières, juridiques et administratives auxquelles beaucoup d'entre eux étaient confrontés lorsqu'ils tentaient de poursuivre leur travail dans le domaine des droits de l'homme. Grâce à mes recherches, j'ai identifié ces défis et j'ai compris qu'il était opportun de mettre sur pied des mécanismes pour aider les défenseurs des droits de l'homme à poursuivre leur noble travail tout en restant dans la région. En vue de soutenir et protéger les DDH dans la sous-région, j'ai fondé le Projet des défenseurs des droits de l'homme de l'Est et la Corne de l'Afrique, maintenant appelé DefendDefenders.

Il s'agit d'une organisation qui existe depuis près de 11 ans déjà et d'importants progrès ont été réalisés dans la protection des défenseurs des droits de l'homme. Toutefois, de nombreuses restrictions limitent encore l'action de la société civile. Tous les jours, nous sommes confrontés à des défenseurs des droits de l'homme forcés de fuir leur pays du fait de leur activisme.

Une fois en exil, de nombreux défenseurs des droits de l'homme se retrouvent bloqués dans un cycle de pauvreté qui les obligent à mettre un terme à leur activisme, car ils cherchent à survivre vu qu'ils n'ont pas de moyens de subsistance durables ni de soutien financier pour militer pour les droits de l'homme. Leurs gouvernements d'origine continuent de les menacer et beaucoup font face à des risques de sécurité permanents. L'exil peut être une expérience traumatisante pour de nombreux défenseurs des droits de l'homme et si les gouvernements dictatoriaux continuent de restreindre les libertés fondamentales, le flux d'activistes fuyant leur pays d'origine ne fera qu'augmenter.

Grâce à notre travail de protection, nous reconnaissons les défis uniques auxquels font face les défenseurs des droits de l'homme en exil ainsi que leur besoin de soutien, de coordination et de plaidoyer. L'exode massif des défenseurs des droits de l'homme du Burundi à la suite de la crise de 2015 a clairement démontré la nécessité d'un soutien à moyen et long terme pour les défenseurs des droits de l'homme en exil. De ce fait, DefendDefenders et nos organisations partenaires ont commencé à s'y pencher. En nous y engageant, notre souhait est d'examiner les raisons pour lesquelles les DDH fuient leur pays, les défis auxquels ils sont confrontés en exil et fournir un aperçu des différents mécanismes de soutien disponibles.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier toutes les personnes qui ont partagé leurs témoignages avec notre équipe. Je tiens également à apprécier les contributions des ONG partenaires, des gouvernements hôtes et de la communauté diplomatique dans l'élaboration de ce rapport. Nous espérons que ce rapport sera un outil utile pour les défenseurs des droits de l'homme qui sauront désormais quels sont les mécanismes de soutien dont ils disposent pendant qu'ils se battent pour survivre en exil. Nous souhaitons également que ce rapport soit bénéfique pour les ONG, les donateurs, les agences de réfugiés et les gouvernements du Kenya, du Rwanda dans leur souci de créer un environnement favorable au travail des défenseurs des droits de l'homme dans la région.

**Hassan Shire**



**Directeur exécutif de DefendDefenders**

**Président du Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Est et la Corne de l'Afrique**

**Président du Réseau panafricain des défenseurs des droits de l'homme**

**Juin 2016**

Créé en 2005, DefendDefenders (le Projet des défenseurs des droits de l'homme de l'Est et la Corne de l'Afrique) a pour mandat de renforcer le travail des défenseurs des droits de l'homme dans la région, en réduisant leur vulnérabilité au risque de persécution et en renforçant leur capacité à défendre efficacement les droits de l'homme. Le travail de DefendDefenders vise les pays tels que le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie (avec le Somaliland), le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie et l'Ouganda.

DefendDefenders est le secrétariat du Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Est et la Corne de l'Afrique, qui compte plus de 78 membres dans la sous-région. Ce Projet œuvre pour une région dans laquelle les droits de l'homme de chaque citoyen sont respectés et promus conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

DefendDefenders est également le secrétariat du Réseau panafricain des défenseurs des droits de l'homme (PAHRD-Net). Le PAHRD-Net a été mis sur pied à l'issue des délibérations de la Conférence des défenseurs des droits de l'homme en Afrique («Johannesburg +10»), organisée en avril 2009 à Kampala, en Ouganda. Les cinq réseaux sous régionaux fonctionnels constituant le Réseau PAHRD-Net sont: le Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Afrique du Nord (abrité par l'Institut des études des droits de l'homme du Caire

en Égypte), le Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Afrique de l'Ouest (Lomé, Togo), le Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Afrique australe (abrité par la Commission internationale des juristes, le Bureau régional africain, Johannesburg, Afrique du Sud), le Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Afrique centrale (Douala, Cameroun) et le Réseau des défenseurs des droits de l'homme de l'Est et la Corne de l'Afrique (abrité par DefendDefenders, Kampala, Ouganda). Le travail du PAHRD-Net couvre tout le continent africain et vise à coordonner les activités dans les domaines de la protection, du renforcement des capacités et du plaidoyer.

Dans la sous-région Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, les défenseurs des droits de l'homme (DDH) sont souvent confrontés à de graves risques dans leur travail de promotion et de protection des libertés civiles et des droits de leurs concitoyens. Trop souvent, ils sont contraints de quitter leur pays en quête de protection. Au-delà des risques qu'ils prennent, les défenseurs des droits de l'homme contraints à l'exil en raison de leurs activités en droits de l'homme sont de manière permanente en proie à de nombreux besoins.

DefendDefenders a identifié au moins 350 DDH originaires des pays de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique vivant en exil au Kenya, en Ouganda et au Rwanda. Mais dans la réalité, ce chiffre est probablement beaucoup plus élevé. Le présent rapport examine les expériences de ces DDH vivant et travaillant en exil et vise à fournir des informations sur les mécanismes de soutien disponibles.

Tandis que les gouvernements de la sous-région recourent à une législation répressive et à des politiques restrictives en matière de libertés publiques, un nombre croissant de défenseurs des droits de l'homme se réfugient dans d'autres villes de la sous-région dont Nairobi, Kampala et Kigali. Le soutien financier d'urgence que reçoivent de nombreux défenseurs des droits de l'homme par des organisations comme DefendDefenders est essentiellement à court terme alors que les défenseurs des droits de l'homme

restent de plus en plus longtemps en exil.

Les défenseurs des droits de l'homme qui vivent en exil sont confrontés à des défis singuliers comparativement à la population générale de réfugiés, notamment en ce qui concerne la sécurité. Alors que certains défenseurs des droits de l'homme ont quitté leur pays du fait de l'instabilité politique, une grande partie des DDH interrogés ont fui leur pays à la suite des menaces telles que le harcèlement, des attaques et des arrestations. Au cours de l'enquête menée, 18% ont fui après avoir été agressés physiquement, et 26% sont partis du fait des arrestations ou des mandats d'arrêt lancés contre eux. La plupart des défenseurs des droits de l'homme interrogés ont fui du fait de menaces directes contre leur sécurité, notamment des menaces de mort qui ont poussé 46% d'entre eux à l'exil.

Ces menaces ne disparaissent pas toujours après qu'un DDH a quitté son pays. Ainsi, 62% des DDH interrogés ont indiqué qu'ils se sentaient menacés même en exil. La plupart de ces menaces se manifestaient à travers des appels téléphoniques anonymes, des SMS, des réseaux sociaux et des courriels. Les risques sont particulièrement élevés pour les défenseurs des droits de l'homme de renom ou ceux qui poursuivent leurs activités même en exil.

Les défenseurs des droits de l'homme qui vivent en réfugiés urbains et qui

se considèrent très menacés mènent souvent une vie discrète et évitent de s'intégrer pleinement à la communauté de réfugiés. Ils s'isolent et limitent ainsi leur accès à différentes sources de soutien. Les annexes du présent rapport présentent la liste des organisations de réfugiés et de défense des droits de l'homme qui fournissent des services aux défenseurs des droits de l'homme vivant en exil. Il s'agit en quelque sorte d'un répertoire de ressources pour les défenseurs des droits de l'homme vivant à Kampala, Kigali et Nairobi.

Depuis longtemps, l'Ouganda et le Kenya, deux des pays les plus stables de la sous-région, sont des destinations prisées pour les DDH qui fuient leurs pays. Avec le développement de la crise politique burundaise en avril 2015, le Rwanda est également devenu une destination centrale pour les DDH burundais. Une minorité des DDH ont trouvé refuge dans des camps et installations de réfugiés. Une grande majorité a choisi de résider dans les capitales. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les organisations de réfugiés fournissent des services aux réfugiés vivant dans des camps. Les réfugiés urbains quant à eux sont censés être autonomes et leurs mécanismes de soutien sont nettement moins nombreux.

En Ouganda, au Kenya et au Rwanda, les politiques et attitudes à l'égard des réfugiés et des défenseurs des droits de l'homme varient considérablement.

Ces dernières années, le Kenya est de plus en plus hostile envers les réfugiés, en particulier ceux originaires de la Somalie.

Le 6 mai 2016, le gouvernement a annoncé qu'il mettait un terme au statut *prima facie*<sup>1</sup> des Somaliens, déclarant son intention de fermer ses camps de réfugiés et de suspendre le Département des affaires relatives aux réfugiés – un organe clé dans la prise en charge des réfugiés –, ce qui est inquiétant aussi bien pour les DDH que pour les réfugiés en général.<sup>2</sup> Mais même avant cette annonce, les défenseurs des droits de l'homme avaient signalé avoir souffert de restrictions sur leur liberté d'aller et de venir, de l'obtention difficile de leur statut officiel de réfugié et des permis de travail, du coût de vie élevé, des risques de sécurité et divers incidents avec la police kenyane.

Il est aujourd'hui notoire que l'Ouganda a une des politiques de réfugiés les plus accueillantes et les plus progressistes. De nombreux défenseurs des droits de l'homme ont mis sur pied des organisations régionales bien établies alors qu'ils étaient en exil à Kampala et ils ont pu opérer librement. Bien que la loi ougandaise de 2006 sur les réfugiés soit généralement considérée comme un modèle solide pour la protection des droits des réfugiés, elle limite également les droits des défenseurs des droits de l'homme, vu qu'elle interdit aux réfugiés d'entreprendre « toute activité politique » qui, selon le Cabinet du Premier Ministre,

1 Selon le HCR, « l'approche *prima facie* est la reconnaissance par un État ou le HCR, du statut de réfugié sur la base de circonstances objectives apparentes dans le pays d'origine ou, dans le cas des demandeurs d'asile apatrides, de leur ancien pays de résidence habituelle. Une approche *prima facie* reconnaît que ceux qui fuient ces circonstances risquent de subir un préjudice, d'où leur prise en considération dans la définition de réfugié. »

2 UNHCR, « le HCR appelle le Kenya à revoir sa décision de fermer les camps de réfugiés », 9 mai 2016, <http://www.unhcr.org/fr/news/stories/2016/5/5731b776c/hcr-appelle-kenya-revoir-decision-fermer-camps-refugies.html>

pourrait inclure le travail des droits de l'homme. Bien que cette partie de la loi n'ait pas été largement appliquée, l'absence d'une définition claire d'«activité politique» est préoccupante et pourrait avoir un impact majeur sur le travail des défenseurs des droits de l'homme vivant en Ouganda.

Les DDH en Ouganda et au Kenya sont originaires de divers pays de la sous-région, 94% des réfugiés urbains de la capitale du Rwanda, Kigali, viennent du Burundi et ont commencé à arriver en avril 2015.<sup>3</sup> Avant le déclenchement de la crise et l'afflux subséquent de réfugiés burundais, il y avait peu ou pas d'organisations de réfugiés qui apportaient une assistance aux réfugiés urbains. De nombreux militants des droits de l'homme et de journalistes burundais vivent aujourd'hui / depuis à Kigali et beaucoup ont tenté de poursuivre leur activisme en droits de l'homme. Mais les difficultés rencontrées pour obtenir du financement, mettre sur pied des organisations et l'incertitude quant à leur avenir à l'extérieur du Burundi ont constitué des défis importants.

L'objectif de ceux qui s'attaquent aux défenseurs des droits de l'homme est souvent de faire taire leurs critiques. Le renforcement des mécanismes de soutien pour un soutien à moyen et à long terme des DDH en exil leur permettra de poursuivre leur travail capital de promotion et de protection des droits de l'homme dans la sous-région d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique.

---

3 UNHCR Rwanda, "Nos activités: présence du HCR au Rwanda", <http://www.unhcr.rw/spip.php?rubrique4>

### Aux défenseurs des droits de l'homme

- Examiner attentivement la situation du pays que vous choisissez pour l'exil, y compris les facteurs tels que la politique de réfugiés de ce pays, la sécurité, le coût de vie, les possibilités de travail, les barrières linguistiques, les services disponibles et le système éducatif;
- Dès votre arrivée en exil, légaliser votre statut le plus tôt possible;
- Évaluer la sécurité (ou demander de l'aide) en considérant les risques potentiels, les vulnérabilités, les capacités... et élaborer des protocoles d'atténuation de ces risques;
- Identifier les pistes de soutien et être proactif dans la demande des services;
- Signaler, si vous êtes ciblé, les incidents à la police locale lorsque c'est possible, ainsi qu'au HCR et/ou aux ONG de protection dans le pays.

### Aux organisations non gouvernementales

- Encourager la création de réseaux d'ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et fournissant des services aux réfugiés pour une meilleure coordination des soutiens aux défenseurs des droits de l'homme;
- Offrir des possibilités d'emploi aux DDH par le biais de stages, bourses et travail à plein temps;
- Développer des mécanismes internes de soutien à moyen et long terme aux DDH;
- Collaborer avec les gouvernements hôtes pour renforcer la capacité des défenseurs des droits de l'homme dans la poursuite de leurs activités en exil, à travers la délivrance des permis de travail et la légalisation des organisations mises sur pied.

### Au Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés

- Accélérer la réinstallation des DDH dont la sécurité est menacée dans le pays hôte;
- Reconnaître que les défenseurs des droits de l'homme sont confrontés à des risques de protection singuliers et élaborer des stratégies de protection pour aider les DDH à poursuivre leur activisme en droits de l'homme même en exil.

### Aux bailleurs de fond

- Fournir un financement adéquat et un soutien structurel pour aider les DDH à créer des organisations et poursuivre le travail en droits de l'homme même en exil.

## **Au gouvernement kenyan**

- Supprimer les restrictions à la liberté de mouvement des réfugiés et permettre aux défenseurs des droits de l'homme de poursuivre leurs activités en droits de l'homme en facilitant l'accès aux permis de travail;
- Assurer la protection des réfugiés en danger et la mise en œuvre intégrale des mesures de protection prévues dans les dispositions de la Loi de 2006 sur les réfugiés;
- Rétablir le Département des affaires relatives aux réfugiés et veiller à ce qu'il dispose de ressources suffisantes pour répondre aux besoins des défenseurs des droits de l'homme en particulier et des réfugiés en général.

## **Au gouvernement ougandais**

- Modifier la Loi de 2006 sur les réfugiés et abroger l'article 35 (d) qui interdit aux réfugiés d'entreprendre toute activité politique, ce qui impose des limites aux droits des réfugiés et aux libertés fondamentales protégées par la Constitution ougandaise, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- En collaboration avec le HCR, créer des mécanismes de protection pour les DDH vivant à Kampala, tels que le rétablissement des maisons d'hébergement.

## **Au gouvernement rwandais**

- Modifier la loi sur les ONG afin de lever les obstacles excessifs et rendre l'enregistrement des organisations non gouvernementales plus accessible.

## **A l'Union européenne, l'Australie, le Canada, la Norvège et les États-Unis**

- Donner la priorité, en matière de réinstallation, aux cas de DDH et leurs familles;
- Mettre en œuvre les lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme (2004) et les politiques nationales de soutien aux défenseurs des droits de l'homme en apportant un soutien concret aux DDH exilés, y compris une assistance financière pour ceux qui cherchent à poursuivre leur travail et/ou créer des organisations même en exil.

Le présent rapport est basé sur une enquête approfondie et une étude documentaire menées entre janvier et mai 2016, ainsi que sur l'expérience acquise au cours de la dernière décennie auprès des DDH en exil. En produisant ce rapport, l'équipe de DefendDefenders s'est entretenue avec 50 DDH vivant au Kenya, en Ouganda et au Rwanda et originaires de l'Érythrée, de l'Éthiopie, de la Somalie, du Soudan, du Soudan du Sud, du Rwanda et du Burundi, 11 représentants gouvernementaux ou diplomatiques, ainsi qu'avec 33 représentants d'organisations non gouvernementales internationales. Les interviews ont été menées en anglais, en amharique, en somali, en arabe et en français avec l'aide de traducteurs, le cas échéant.

DefendDefenders exprime ici sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du présent rapport, notamment en participant à diverses interviews et réunions. Afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées, certains noms et détails d'identification ont été omis ou modifiés.



Selon l'Organisation des Nations Unies, Section de la Cartographie

## I. Tendances et défis des DDH en exil

Au cours de la dernière décennie, les restrictions continues et exacerbées sur l'espace civique dans la sous-région Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique ont contraint un nombre croissant de défenseurs des droits de l'homme à l'exil. Bon nombre de défenseurs des droits de l'homme prennent la décision de fuir vers les pays de la sous-région et au-delà. Beaucoup d'autres choisissent de s'installer dans les zones urbaines au Kenya, en Ouganda et au Rwanda.

DefendDefenders a identifié au moins 350 DDH et journalistes exilés en Ouganda et au Rwanda, même si ce chiffre est probablement beaucoup plus élevé dans la réalité. Certains de ces défenseurs des droits de l'homme ont reçu des subventions de protection d'urgence de la part d'organisations de défense des droits de l'homme comme DefendDefenders, mais ce soutien d'urgence se limite généralement à une période de 3 à 6 mois.

De nombreux défis sont propres aux DDH en exil et vont généralement au-delà des difficultés courantes auxquelles font face les populations déplacées dans la région. Des mécanismes de soutien spécifiques sont nécessaires non seulement pour aider les défenseurs des droits de l'homme à survivre, mais aussi à poursuivre efficacement leur activisme en droits de l'homme dans la région.

### Pourquoi et où partent-ils?

Bien que les gouvernements de la sous-région constituent très souvent un frein à l'activisme de nombreux défenseurs des droits de l'homme, les raisons pour lesquelles ceux-ci fuient leur pays sont diverses et variées. Ils sont souvent contraints de laisser leurs familles, leurs amis et leurs biens matériels. Parfois, l'exil peut être la conséquence de menaces ou d'attaques spécifiques contre un individu. C'est très souvent le cas dans la sous-région, surtout lorsque les défenseurs des droits de l'homme se prononcent et critiquent la gouvernance, l'impunité et renvoient à l'obligation de rendre des comptes. La situation est similaire dans les pays en proie aux conflits. En situation d'insécurité extrême, comme en Éthiopie après la répression post-électorale de 2005, le Soudan du Sud avec la guerre civile qui a éclaté en 2013, ou le Burundi avec la crise électorale de 2015, la société civile fuit en masse.

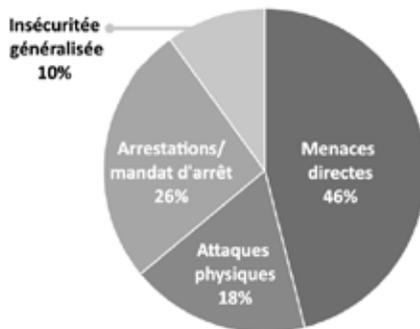
Parfois, des organisations entières et des médias sont ciblés, ce qui pousse un grand nombre de personnes à quitter le pays. Au Soudan, le gouvernement a réagi violemment contre la société civile suite à la mise en examen du président Omar Al-Bashir en mars 2009 par la Cour pénale internationale. Après l'inculpation du Président, le gouvernement a fermé trois des principales ONG nationales du pays.<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Il s'agit de la SUDO (Organisation de développement social du Soudan), le Centre Amal pour la réhabilitation des victimes de la violence et le Centre de Khartoum pour le développement des droits de l'homme et l'environnement.

En Éthiopie, six journaux et magazines ont été fermés et qualifiés d'organisations terroristes en août 2014, forçant des dizaines de journalistes à s'exiler.<sup>5</sup> Tel a également été le cas au Burundi avec la fermeture des chaînes de radio du pays par le gouvernement, la destruction et le pillage de leurs locaux, la suspension des principales organisations de la société civile et la fermeture de leurs comptes bancaires.<sup>6</sup>

Sur la base de 50 entretiens menés avec des défenseurs des droits de l'homme en exil au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, il en ressort que 46% des défenseurs des droits de l'homme ont fui leurs pays après que leur sécurité a été directement menacée en raison de menaces de mort, de tentatives d'intimidation et de harcèlement; 26% ont déjà subi des arrestations ou fait l'objet de mandats d'arrêt, et la moitié de ceux qui ont été en détention, ont déclaré avoir été torturés ; 18% ont été agressés physiquement et la majorité de ces agressions se sont produites dans leur domicile ou aux environs. Les 10% restants ont quitté le pays en raison de l'insécurité généralisée et des difficultés à poursuivre leur travail dans le domaine des droits de l'homme.

## Les causes de l'exil



*Données basées sur 50 interviews avec des défenseurs des droits de l'homme exilés au Kenya, en Ouganda et au Rwanda.*

Dans la plupart des cas, les DDH en raison de la nature imprévisible de leur travail, choisissent leur pays de destination en toute hâte et sans prendre en considération les implications de la vie dans ce pays étranger. La facilité de déplacement, la proximité avec leur pays d'origine, ainsi que les connexions dans le pays de destination sont souvent des considérations essentielles, alors que la sécurité, les possibilités de poursuivre leur travail et le coût de la vie ne sont pas toujours pris en compte.

La sécurité peut rapidement devenir une préoccupation si un gouvernement hôte a des liens étroits avec le pays d'origine d'un DDH, ou si le pays hôte ne veut pas ou n'est pas en mesure d'assurer la sécurité du DDH. Le fait de vivre parmi les réfugiés d'un même pays présente également des risques pour la sécurité, car il est alors plus facile de recueillir des informations sur le lieu et les activités d'un DDH. Les politiques nationales en matière de réfugiés exigent souvent que les réfugiés restent dans le premier pays

5 Les six journaux et magazines : Fact, Lomi, Addis Guday, Jano, Afro-Times et Enqu.

6 DefendDefenders, « Burundi : Bientôt, il n'y aura plus de défenseurs des droits de l'homme », 24 novembre 2015, <https://www.defenddefenders.org/2015/11/burundi-soon-there-will-be-no-human-rights-defenders-left-burundi-bientot-il-ny-aura-plus-de-defenseurs-des-droits-de-lhomme/>

où ils sont arrivés, d'où la nécessité pour les défenseurs des droits de l'homme d'étudier soigneusement leurs options avant de quitter leur pays.

Les lois et réglementations du travail et le coût de vie dans le pays d'accueil sont d'autres facteurs rarement examinés, mais essentiels pour les DDH en exil. Devenir un réfugié urbain est beaucoup plus cher que de vivre dans un camp, mais la grande majorité des DDH choisissent de résider dans les villes.

Plusieurs des DDH interrogés dans le cadre de cette enquête ont choisi des localités, ou se sont établis dans des localités choisies pour eux, en fonction de leurs besoins médicaux. Six journalistes interrogés en provenance de la Somalie, du Burundi et du Soudan du Sud ont quitté leur pays pour des raisons médicales, ne pouvant pas accéder en toute sécurité aux soins médicaux dans leur pays d'origine après avoir été attaqués ou torturés à cause de leur travail. Bien que chacun des journalistes en exil ait pu obtenir un traitement médical, beaucoup portent encore les séquelles de ces attaques.

Amina,<sup>7</sup> une journaliste radio de Mogadiscio en Somalie, a déclaré que les agents d'Al Shabaab lui ont déjà tiré dessus 8 fois, notamment dans la poitrine et l'abdomen. Les agresseurs sont ensuite allés à l'hôpital où elle était prise en charge et ont menacé le personnel médical qui s'occupait d'elle. Pour des raisons de sécurité, elle a dû être transférée à Nairobi, où elle a été prise en charge avant d'être transférée au camp de réfugiés de Kakuma. Elle est toujours confrontée à de graves problèmes de santé, mais n'est pas

en mesure de supporter le coût de ses soins.

Selon la gravité de l'incident qui les a incités à partir, certains défenseurs des droits de l'homme peuvent retourner chez eux après une courte période de repos et de répit suite à une réinstallation interne ou externe. Dans ces cas, ils préfèrent souvent ne pas demander l'asile ou le statut de réfugié. À d'autres moments, les défenseurs des droits de l'homme quittent leur pays, mais avec l'espoir de pouvoir y revenir après un certain temps. L'existence d'un conflit dans le pays constitue un autre facteur clé dans la décision d'aller en exil. Dans cette situation, de nombreux défenseurs des droits de l'homme resteront en exil jusqu'à la résolution de la crise, comme cela a été le cas avec l'exode des défenseurs des droits de l'homme de Somalie et, plus récemment, du Burundi. Ce scénario présente des défis complexes et de longue durée car les défenseurs des droits de l'homme tentent de planifier leur avenir personnel et professionnel sans savoir pendant combien de temps ils devront rester à l'extérieur de leur pays d'origine. Souvent, les situations les plus difficiles sont celles de l'exil chronique, lorsque les défenseurs des droits de l'homme ne sont pas en mesure de retourner dans leur pays d'origine.

La communauté de l'Afrique de l'Est est restée longtemps silencieuse sur la question des réfugiés dans la sous-région. Seul l'article 124 fait mention des réfugiés dans le Traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est. Celui-ci stipule que «les États partenaires s'engagent à mettre en place des

7

Pseudonyme utilisé

mécanismes communs de gestion des réfugiés».<sup>8</sup> Cependant, peu a été fait dans l'application des dispositions de cet article.

## **Choisir entre les villes et les camps de réfugiés**

La majorité des défenseurs des droits de l'homme en exil optent beaucoup plus pour les capitales plutôt que pour les camps de réfugiés. Les principales raisons sont liées à l'insécurité et aux difficultés de travailler dans les camps de réfugiés. Cependant, en raison de l'appui limité disponible et des défis financiers liés au coût de vie dans les villes, certains des DDH interrogés ont été forcés de s'établir dans des camps de réfugiés.

L'enquête menée dans les trois pays sélectionnés a révélé qu'une grande partie de l'aide humanitaire est concentrée dans les camps de réfugiés, et les services en milieu urbain sont donc limités. Les gouvernements de la sous-région dissuadent les réfugiés de s'établir dans les zones urbaines. Plusieurs gouvernements d'accueil et organismes de soutien travaillent en supposant que les réfugiés qui choisissent de vivre en milieu urbain seraient autonomes, d'où l'accès limité aux services psychosociaux, pédagogiques et sanitaires dans les villes. Cela représente des défis majeurs pour les réfugiés qui n'ont qu'un revenu limité et qui doivent assumer les coûts du logement, de l'alimentation, des soins médicaux et des services d'éducation – pourtant mis à disposition par des agences

et des organisations humanitaires. Pour les défenseurs des droits de l'homme en exil pendant de longues périodes, le fardeau financier dans les villes peut les amener à prendre le risque de retourner dans leur pays d'origine ou de se rendre dans les camps de réfugiés.

D'autres décident d'aller directement dans les camps de réfugiés. En Ouganda, cela est dû aux mécanismes de soutien disponibles dans les colonies, et ceux qui se rendent au Kenya en provenance de la Somalie et du Soudan du Sud le font en raison de la proximité des camps à la frontière. En Ouganda, l'emplacement des camps de réfugiés est différent de celui des grands camps au Kenya et au Rwanda. Le gouvernement ougandais, confronté à une crise de réfugiés de longue date en raison de nombreux conflits dans la sous-région, a tenté d'intégrer les réfugiés au sein des communautés locales en leur donnant des terres pour cultiver et construire des maisons, et en facilitant leur accès à l'enseignement primaire et secondaire. Au Rwanda, les camps de réfugiés sont séparés des communautés d'accueil, et sont destinés à être des mécanismes temporaires. Dans beaucoup de colonies et de camps, les réfugiés choisiront de résider dans les mêmes zones que les autres membres de leurs communautés, ce qui pourrait faciliter le repérage des DDH et compromettre ainsi leur sécurité.

8 Article 124 (4) Traité pour l'établissement de la Communauté de l'Afrique de l'Est (1999), [http://www.wipo.int/edocs/lexdocs/treaties/en/eac/trt\\_eac.pdf](http://www.wipo.int/edocs/lexdocs/treaties/en/eac/trt_eac.pdf)

Le Centre Africain pour les Études de Justice et de Paix (ACJPS) a été fondé par des DDH soudanais qui ont fui vers l'Ouganda après que leurs ONG au Soudan aient été fermées de force. La rébellion de mars 2009 contre la société civile au Soudan visait entre autres les défenseurs des droits de l'homme pour leur coopération avec les enquêteurs de la Cour pénale internationale sur le président soudanais Al-Bashir. Immédiatement après la fermeture de leurs ONG, un groupe de cinq DDH soudanais ont enregistré l'ACJPS à Kampala. Depuis lors, l'organisation est devenue l'une des principales organisations soudanaises de défense des droits de l'homme qui mène des recherches et des plaidoyers au Soudan et continue de publier des rapports réguliers depuis Kampala, en Ouganda.

## La vie en exil

### Poursuite du travail en matière de droits de l'homme

L'engagement profond de certains défenseurs des droits de l'homme les amène à persévérer dans leur travail, en utilisant la relative sécurité de l'exil pour s'exprimer ouvertement sur les violations des droits de l'homme dans leur pays. Poursuivre l'activisme en droits de l'homme en tant que réfugié n'est pas évident en raison des risques de sécurité, des barrières liées à la langue, à l'obtention du permis de travail, à la réglementation en vigueur et à l'accès et la diffusion de l'information.

*« C'est l'enfer que de vivre en exil. Surtout en étant activiste et journaliste. Être réfugié c'est pire, mais revenir en Somalie c'est comme creuser ma propre tombe. »<sup>9</sup>*

Dans certains cas, les défenseurs des droits de l'homme en exil ont mis sur pied des organisations leur permettant

de poursuivre leur travail de vulgarisation et de défense des droits de l'homme grâce aux réseaux opérant sur le terrain. Mais l'enregistrement des ONG des ressortissants étrangers reste un défi commun dans toute la sous-région et limite leur accès au financement. Les défenseurs des droits de l'homme doivent faire face au refus d'enregistrement ou à la fermeture des organisations, en raison des préoccupations géopolitiques du gouvernement hôte. Souvent, la capacité d'une ONG à travailler sur des questions autres que celles concernant le pays d'accueil ou l'accessibilité au permis de travail peut être limitée. C'est précisément le cas en Ouganda, où la loi de 2006 sur les réfugiés interdit aux réfugiés de se livrer à des « activités politiques », et au Kenya, où en dépit des garanties de permis de travail gratuit pour les réfugiés, prévues par la loi de 2006 sur les réfugiés, dans la pratique, il est généralement impossible pour les DDH de se voir délivrer des permis de travail. Ces défis sont examinés de près dans les sections consacrées à ces deux pays dans le présent rapport.

<sup>9</sup> Interview par un journaliste Somalien exilé à Nairobi, février 2016

## Facteurs de sécurité

La sécurité dans leurs pays d'origine et d'accueil était la préoccupation la plus importante soulevée par les défenseurs des droits de l'homme au cours de cette étude. Les DDH vivant en exil ont indiqué avoir reçu des appels téléphoniques et SMS anonymes intimidants, et subi le harcèlement à travers les réseaux sociaux et courriels interposés. En outre, certains défenseurs des droits de l'homme ont signalé avoir également été victimes de violences physiques, d'attaques et de cambriolage.

Les menaces contre les défenseurs des droits de l'homme sont à la racine de leur décision de fuir en exil et la majorité d'entre eux vivent avec la peur que ces menaces les suivent même hors du pays. C'est particulièrement le cas pour les défenseurs des droits de l'homme de renom et pour ceux qui continuent de se prononcer sur les droits de l'homme tout en vivant en exil. 62% des DDH interrogés ont déclaré avoir été menacés pendant leur exil et le taux le plus élevé était parmi les Ethiopiens, les Somaliens et les Rwandais.

DefendDefenders s'est entretenu avec Abdi<sup>10</sup>, un journaliste somalien de 29 ans qui avait fui à Nairobi en 2008 après que sa maison a été attaquée. A Nairobi, il a continué à travailler pour les médias somaliens et a affirmé à notre équipe avoir reçu de nombreux appels téléphoniques anonymes menaçants. « Quand quelqu'un au téléphone décrit ce que vous portez et où vous êtes situé, vous vous sentez mentalement malade. » De plus, des individus qui, selon lui, étaient liés à des extrémistes seraient allés chez sa mère en Somalie et lui ont dit qu'ils allaient le tuer s'il ne cessait pas ses activités.

En mars 2014, trois hommes ont attaqué Abdi alors qu'il se rendait à son domicile à Eastleigh, à Nairobi. Il a été poignardé à l'estomac mais avait trop peur pour aller à l'hôpital. Quelques jours après cette attaque, les autorités kenyanes l'ont appréhendé pour non possession de documentation nécessaire pour vivre hors des camps de réfugiés. Abdi a été transféré au camp de réfugiés de Kakuma où il a finalement pu recevoir un traitement. Il a toujours des problèmes de santé liés à cette attaque et, bien qu'il ait signalé ces menaces et ces attaques à la police kenyane, l'affaire n'a pas été élucidée.

*« Je ne sais pas pourquoi ils me poursuivent encore. J'ai encore peur jusqu'à présent ... J'ai été menacé dans le camp de réfugiés de Kakuma et plus encore même à Nairobi. Je reste très prudent. Je ne fais confiance à personne. Je suis toujours anxieux, me demandant si les nouvelles personnes que je rencontre ne sont pas celles qui en veulent à ma vie. »<sup>11</sup>*

Beaucoup de DDH interrogés craignent que des agents de leur gouvernement ne tentent de les attaquer ou de les enlever. DefendDefenders n'a trouvé aucun cas documenté de DDH enlevé ou tué en exil au Kenya, au Rwanda ou en Ouganda. Néanmoins, plusieurs tentatives ont été signalées et les membres des mouvements d'opposition politique d'Éthiopie, du Rwanda et du Burundi ont été assassinés et enlevés alors qu'ils étaient en exil. Cette situation suscite une grande peur chez les défenseurs des droits de l'homme dont le travail est souvent perçu comme étant de nature politique.

Dans certaines situations, pour des raisons de sécurité, il est parfois nécessaire que les familles de DDH aillent également à l'étranger. Cela a été particulièrement nécessaire pour les défenseurs des droits de l'homme du Burundi et de Somalie dont les familles ont été attaquées en représailles aux activités menées par les défenseurs des droits de l'homme en exil. Par exemple, le 6 novembre 2015, le fils du célèbre activiste burundais Pierre Claver Mbonimpa a été arrêté par la police burundaise à Bujumbura et retrouvé mort

<sup>11</sup> Interview d'un journaliste somalien vivant à Nairobi, février 2016

quelques heures plus tard.<sup>12</sup>

Alors que ces menaces sont plus fréquentes chez les défenseurs des droits de l'homme en exil dans la sous-région, elles peuvent parfois s'étendre à ceux qui se sont réinstallés hors de l'Afrique de l'Est, surtout s'ils continuent de parler de la situation des droits de l'homme dans leur pays d'origine. Par exemple, Mariam,<sup>13</sup> une DDH érythréenne vivant en Europe, à cause de son plaidoyer continu sur la situation des droits de l'homme en Érythrée a eu son adresse personnelle et ses informations personnelles partagées, et sa vie menacée sur un site web érythréen.<sup>14</sup> Le gouvernement érythréen a particulièrement ciblé les défenseurs des droits de l'homme en exil, même en dehors de l'Afrique subsaharienne, par l'intimidation, le harcèlement et les procédures judiciaires. Par exemple, aux Pays-Bas, des personnes proches du gouvernement érythréen ont porté huit affaires judiciaires contre des maisons de presse, le gouvernement néerlandais et des individus qui se sont prononcés contre le régime érythréen.<sup>15</sup>

Plusieurs défenseurs des droits de l'homme en exil ont déclaré avoir été victime de tentatives de cambriolage dans leurs maisons à Nairobi. Bien

<sup>12</sup> « EHAHRDP condamne fermement l'assassinat du fils de Pierre Claver Mbonimpa et la montée de la violence au Burundi », EHAHRDP, 6 novembre 2015, <https://www.defenddefenders.org/2015/11/ehahrp-condamne-fermement-l-assassinat-du-fils-de-pierre-claver-mbonimpa-et-la-montee-de-la-violence-au-burundi/>

<sup>13</sup> Pseudonyme utilisé

<sup>14</sup> Interview avec un DDH Érythréen en mars 2016

<sup>15</sup> Martin Plaut, "How Eritrea is turning to Dutch courts to silence its critics" (Comment l'Érythrée se tourne vers les tribunaux néerlandais pour faire taire ses critiques), The Guardian, 1 mars 2016, <http://www.theguardian.com/world/2016/mar/01/how-eritrea-is-turning-to-dutch-courts-to-silence-its-critics>

que la criminalité ne soit pas rare dans les zones urbaines, certains de ces incidents semblent avoir ciblé les DDH pour leur activisme. En janvier 2014 par exemple, l'ordinateur portable d'un journaliste éthiopien à Nairobi a été volé à son domicile alors que d'autres objets de valeur ont été laissés intacts. Un journaliste somalien âgé de 27 ans a indiqué que lorsqu'il était rentré dans son quartier de Nairobi, il a vu trois hommes somaliens tentant de forcer sa porte pour entrer chez lui. Après que les hommes ont posé des questions sur le journaliste qui vivait dans cet appartement, il a prétendu être un autre locataire. A Kigali et à Kampala, aucun incident similaire de cambriolage n'a été signalé à notre équipe.

La plupart des DDH tentent d'atténuer ces risques de sécurité en gardant profil bas, en évitant des déplacements inutiles et parfois cela les rend davantage vulnérables. Certains essaient également de continuer leur travail de façon anonyme et limitent le nombre de personnes au courant du lieu où ils se trouvent. La plupart des défenseurs des droits de l'homme menacés par téléphone ont réagi en changeant leurs cartes SIM. Une autre tactique de sécurité commune consiste à changer de lieu de résidence lorsqu'on a subi au moins une fois des attaques physiques. Mais les déplacements fréquents peuvent représenter un fardeau financier majeur.

Les défenseurs des droits de l'homme ont également tenté de limiter leurs interactions avec d'autres réfugiés du même pays et ont essayé de se déplacer dans des zones éloignées des autres

réfugiés afin d'éviter les individus qui pourraient les identifier car cela pose des risques de sécurité. Certains DDH continuent d'utiliser de faux noms et de mentir sur leur pays d'origine pour atténuer ce danger. La crainte des menaces émanant d'agents de leur pays d'origine a également rendu les défenseurs des droits de l'homme sceptiques au recours d'interprètes lorsqu'ils communiquent leurs préoccupations en matière de sécurité au HCR, aux organisations de protection ou aux autorités du pays d'accueil.

Trop souvent, ces incidents ne sont pas signalés à la police, au HCR ou aux ONG ayant des mandats de protection, et dans les cas signalés, les enquêtes ne sont généralement pas concluantes.

### **Les facteurs économiques**

*« Je n'ai pas de plan. Nous ne savons pas quand la crise va finir et je veux continuer mon militantisme mais je dois aussi manger. C'est difficile d'être pleinement engagé quand on ne sait pas comment vivre. »<sup>16</sup>*

Comme mentionné précédemment, la vie en milieu urbain est financièrement exigeante, surtout pour ceux qui n'ont pas de revenu régulier. Les défenseurs des droits de l'homme à Kigali et Nairobi demeurent dans l'incertitude quant à leur survie en raison du coût élevé de la vie. Un journaliste éthiopien pour qui DefendDefenders a mis à disposition une subvention de protection, a été forcé de quitter le pays après la riposte d'août

<sup>16</sup> Interview d'une Burundaise, activiste des droits de la femme vivant au Rwanda, mai 2016

2014, et est devenu un sans-abri, vivant dans les rues de Nairobi.

*« Je n'ai pas de maison. Je n'ai qu'un matelas que je partage avec deux autres personnes. Nous l'étaions sur le plancher d'un commerce quand il ferme la nuit. La zone dans laquelle j'habite n'est pas sécurisée, mais je n'ai pas d'autres options. »<sup>17</sup>*

De nombreux défenseurs des droits de l'homme étaient les principales sources de revenu de leurs familles avant d'être contraints à l'exil. Certains sont en mesure d'amener leurs familles avec eux, tandis que d'autres ne peuvent pas supporter les charges liées à la relocalisation et à la réinstallation de leurs familles. Ceux qui en exil sont réunis avec leur famille sont confrontés à des défis divers liés aux charges quotidiennes tels que la nourriture, le logement, les soins de santé, les frais de scolarité...

La majorité des DDH interrogés, étant sans revenu constant, ont des difficultés à réaliser des plans sur le long terme. Alors que de nombreux défenseurs des droits de l'homme ont reçu une aide d'urgence lorsqu'ils ont quitté leur pays pour la première fois, la plupart estimaient soit qu'ils continueraient à recevoir un soutien, soit qu'ils pourraient retourner dans leur pays d'origine dans un court laps de temps. Bon nombre de DDH interrogés n'étaient pas au courant des autres formes de soutien offertes par les organisations de réfugiés et les gouvernements hôtes et avaient donc dépensé de l'argent pour des services qui leur auraient été dispensés

gratuitement, comme des cours de langue, des traitements médicaux, des conseils psychosociaux, l'éducation de leurs enfants.

### **Les facteurs psychosociaux**

De nombreux défenseurs des droits de l'homme en exil sont confrontés à une série de défis d'ordre psychosocial. Certaines des personnes interrogées ont été torturées ou agressées dans leur pays d'origine. D'autres ont des problèmes d'adaptation à un nouveau pays où ils n'ont pas de mécanismes de soutien et ne comprennent pas nécessairement la langue ou la culture.

*« Parfois, je me dis que je n'ai pas d'avenir. »<sup>18</sup>*

Bien que très peu de défenseurs des droits de l'homme aient été agressés physiquement pendant leur exil, la crainte d'être ciblé était très répandue chez de nombreux interviewés. De nombreux défenseurs des droits de l'homme vivaient dans des zones urbaines et certains d'entre eux occupaient des postes importants avant d'être contraints à l'exil, ce qui a considérablement compliqué leur adaptation. La vie des réfugiés est souvent incertaine / en suspens pendant qu'ils attendent d'être réinstallés ou que les choses se calment dans leur pays d'origine. Ceci peut provoquer un état de dépression et de détresse, le sentiment d'être inutile, notamment pour ceux qui sont qui ne peuvent pas poursuivre leur travail.

<sup>17</sup> Interview d'un journaliste burundais vivant à Nairobi, février 2016

<sup>18</sup> Interview d'un journaliste somalien vivant à Nairobi, février 2016

*« Avant j'étais respecté, mais maintenant je suis réduit à la mendicité. »<sup>19</sup>*

De nombreux défenseurs des droits de l'homme ne se rendent pas compte qu'ils sont psychologiquement affectés et ignorent les bienfaits de la thérapie. Le bien-être émotionnel est souvent négligé, surtout si les DDH ont des besoins liés à la sécurité ou aux moyens de subsistance et qui ont le dessus dans leur esprit. Même lorsque les DDH continuent de faire face aux effets des traumatismes passés, certains refusent d'accorder du temps à leurs besoins psychosociaux. La nécessité de concilier le traumatisme de ce qui s'est passé dans leur pays d'origine avec les défis de leur vie actuelle en exil peut être difficile à gérer.

## Les mécanismes de soutien

Une caractéristique répandue chez les DDH mis en avant par cette étude concernait l'ignorance des mécanismes de soutien existants et la façon dont ils pourraient y accéder. Cette section examine les types de soutien disponibles aux DDH et les obstacles liés à l'obtention de ces services. Les annexes de ce rapport dressent la carte de divers services fournis par les organisations de réfugiés et de défense des droits de l'homme pour aider les DDH en exil.

### Obtention des services en exil

Les services en faveur des DDH en exil en Ouganda, au Kenya et au Rwanda

<sup>19</sup> Interview d'un journaliste burundais vivant à Nairobi en février 2016

sont limités, bien que l'accessibilité aux services nationaux tels que les soins de santé et l'éducation soit garantie par la loi. Dans la pratique, de nombreux défenseurs des droits de l'homme n'ont pas pu accéder à ces services de base.

Une évaluation faite au sein des réfugiés urbains à Nairobi a révélé qu'ils « paient souvent un loyer plus élevé que les Kenyans, payent plus chers pour les services de santé publique et certaines écoles demandent un « droit d'admission » avant d'admettre des enfants réfugiés, même si l'enseignement primaire est gratuit à tous ». <sup>20</sup> Les DDH interviewés ont confirmé ces défis, notant qu'ils sont souvent tenus de payer des coûts plus élevés que ceux exigés de la communauté locale.

Dans les trois pays concernés par cette étude, les réfugiés en zones urbaines sont autorisés à accéder aux cliniques de santé publique et aux hôpitaux. L'enseignement primaire est également offert aux enfants réfugiés qui vivent en exil, mais la grande majorité des enfants réfugiés ne vont pas à l'école, y compris ceux des DDH. À Kigali, 59 % des enfants réfugiés en âge scolaire ne vont pas à l'école parce que leurs familles ne peuvent pas payer les frais administratifs et les frais d'uniformes, les déjeuners scolaires, le transport et les livres ou ignorent simplement comment faire pour scolariser leurs enfants. <sup>21</sup> À Kampala, le Projet Xavier a constaté que

<sup>20</sup> Sara Pavanello, Samir Elhawary et Sara Pantuliano, "Hidden and exposed: Urban refugees in Nairobi, Kenya", March 2010, Humanitarian Policy Group, <https://www.odi.org/resources/docs/5858.pdf>

<sup>21</sup> Church World Service and YWCA Rwanda, "Mapping of urban refugees' access to essential services in Rwanda", Janvier 2016, [http://cwsglobal.org/wp-content/uploads/2016/02/Rwanda-Urban-Refugee-HH-survey-report\\_3-Feb-2016.pdf](http://cwsglobal.org/wp-content/uploads/2016/02/Rwanda-Urban-Refugee-HH-survey-report_3-Feb-2016.pdf)

seulement 35 % des enfants réfugiés en âge préscolaire et 18,7 % des élèves du secondaire sont scolarisés.<sup>22</sup> Encore une fois, le montant élevé requis pour les frais de scolarité et ses coûts annexes est la principale raison pour laquelle les enfants réfugiés ne vont pas à l'école. En outre, la langue peut constituer un obstacle important pour les élèves qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil ou qui étaient auparavant inscrits dans des systèmes linguistiques différents.

*« Le gouvernement rwandais affirme que l'éducation est gratuite pour nos enfants, mais quand vous allez vous inscrire, on ne vous admet pas. Ils affirment qu'il n'y a pas assez de services pour les Rwandais, alors pourquoi devriez-vous avoir une place? »<sup>23</sup>*

Les DDH qui ne sont pas en règle ont souvent peur d'essayer d'obtenir des services auxquels ils ont droit. C'est notamment le cas à Nairobi où la politique de campement du pays oblige les réfugiés à résider dans les deux camps de réfugiés du Kenya. Cette mesure contribue significativement au fait que de nombreux défenseurs des droits de l'homme n'ont pas l'aval légal de vivre hors des camps.

## Les mécanismes de protection

Bien que les défenseurs des droits de l'homme en exil soient confrontés à de

22 Xavier Project, "The Limits of Universal Education: Barriers to Enrolment for Urban Refugees in Kampala", décembre 2015, [http://www.xavierproject.org/wp-content/uploads/2016/03/Limits-of-Universal-Education\\_Final-Version.pdf](http://www.xavierproject.org/wp-content/uploads/2016/03/Limits-of-Universal-Education_Final-Version.pdf)

23 Interview d'un DDH burundais vivant à Nairobi en mai 2016

nombreux risques sécuritaires, plusieurs mécanismes de protection sont à leur disposition.

À Nairobi, le HCR gère des foyers d'hébergement, cependant, les protocoles sont très stricts, et les règles telles que ne pas communiquer avec quiconque en dehors de la résidence, les restrictions sur les téléphones et Internet sont difficiles à respecter. Si une personne du foyer enfreint ces directives, elle met en danger tous les habitants, vu que l'emplacement du foyer pourrait être repéré.

Les gouvernements ougandais et kényan affirment qu'il est plus sûr pour les réfugiés de vivre dans des camps, des colonies (souvent situés dans des endroits éloignés), et des zones de protection contrôlées par la police. Au Kenya, Kakuma et Dadaab ont des « refuges sûrs », qui sont des zones de protection temporaire dans les camps. Cependant, ce sont des installations à court terme, et le protocole général est de déplacer les personnes en danger vers un autre camp. En Ouganda, chaque colonie a des zones de protection adjacentes au poste de police de la colonie. Toutefois, certains défenseurs des droits de l'homme ont exprimé leur inquiétude à l'idée d'être dans une zone de protection qui pourrait attirer davantage l'attention sur leur vulnérabilité.

Un des principaux défis relevés par les défenseurs des droits de l'homme était la capacité d'accéder au HCR pour les questions de protection et de réinstallation. Plusieurs défenseurs des droits de l'homme de renom d'Éthiopie

par exemple, qui ont subi des actes de torture ou ont été condamnés par contumace, n'ont pas été en mesure d'obtenir leur statut de réfugié ni de faire des progrès substantiels dans leur processus de réinstallation. D'autres qui ont été menacés et même attaqués au Kenya n'ont pas pu obtenir de rencontres avec le HCR pour informer sur leurs difficultés en matière de protection.

Tel que relevé dans les sections ci-dessus, les activités de défense des droits de l'homme en exil pourraient accroître les menaces de sécurité auxquelles font face les défenseurs des droits de l'homme. C'est la raison pour laquelle de nombreuses organisations de réfugiés et le HCR ont conseillé aux défenseurs des droits de l'homme d'arrêter leur travail en matière de droits de l'homme. Si, dans certains cas, il peut être effectivement trop dangereux pour les défenseurs des droits de l'homme en exil de poursuivre leur travail en droits de l'homme dans la sous-région, ce n'est pas nécessairement le cas pour tous les défenseurs des droits de l'homme. Souvent, la raison pour laquelle les défenseurs des droits de l'homme ont été obligés de fuir leur terre natale était que certaines personnes essayaient de faire taire leurs critiques en leur ordonnant de cesser leur travail. Pour y remédier, des initiatives devraient être créées pour aider les défenseurs des droits de l'homme à poursuivre leurs efforts en vue de promouvoir et protéger les libertés civiles en toute sécurité.

Outre les mesures de protection prises par le HCR et les gouvernements hôtes, il existe également de nombreuses ONG qui fournissent un soutien en matière

de protection aux DDH en exil. Il existe au moins dix organismes qui offrent des subventions de protection aux journalistes et onze autres qui accordent des subventions aux DDH de façon plus large. De plus, des ONG comme DefendDefenders offrent aux défenseurs des droits de l'homme et aux journalistes confrontés à des risques de sécurité, des formations et des conseils sur la gestion de la sécurité physique et numérique. En Ouganda et au Kenya, il existe également des organisations qui apportent soutien juridique et protection aux réfugiés, notamment Hias Trust, Refugee Law Project, Kituo Cha Sheria et le Consortium des réfugiés du Kenya. Par ailleurs, il existe des bourses de protection comme Justice and Peace Shelter City Initiative et le Programme de bourses de protection de l'Université de York qui offrent aux DDH la possibilité de chercher temporairement refuge à l'extérieur de leur pays tout en acquérant des compétences pour faire avancer leur travail.

Une liste détaillée des bourses d'études et des organisations de réfugiés et de défense des droits de l'homme qui fournissent une assistance aux défenseurs des droits de l'homme en exil figure dans les annexes du présent rapport.

### **Les réseaux de soutien communautaire**

Même dans les régions où les mécanismes formels de soutien manquent, les communautés de réfugiés se constituent souvent en organisations ou associations communautaires pour poursuivre leur travail, défendre les droits des réfugiés et assurer le partage de l'information. Ils constituent une ressource précieuse pour

L'Association des réfugiés du Darfour a été créée en 2010 à Kampala et est dirigée par des bénévoles. L'association vit des dons des membres de la communauté. Elle aide les nouveaux arrivants en Ouganda à s'inscrire et apporte un soutien technique et financier aux nécessiteux darfouriens. En outre, l'association participe à des efforts de protection et de plaidoyer en faveur des Darfouriens vivant à Kampala.

les défenseurs des droits de l'homme et la communauté des réfugiés, mais ils manquent souvent de soutien financier et de ressources pour le meilleur développement de ces structures.

Les églises et les mosquées offrent parfois des possibilités de soutien psychologique et matériel, mais l'accès à ces mécanismes peut être limité. Certains Éthiopiens interrogés craignaient que le fait d'aller dans des églises orthodoxes n'augmentent les risques pour leur sécurité, puisque les agents du gouvernement et les fonctionnaires de l'ambassade vont également dans ces églises. Ainsi, beaucoup de défenseurs des droits de l'homme éthiopiens se sont sentis séparés de leur foi et ont évité de se rendre dans ces églises.

### **La relocalisation ou réinstallation**

De nombreux défenseurs des droits de l'homme en exil souhaitent que le HCR accorde la priorité à leur réinstallation mais vu que le processus est long et compliqué, de nombreux défenseurs des droits de l'homme ignorent comment naviguer dans ce processus de réinstallation ainsi que les défis y relatifs. À leur arrivée dans leur pays d'accueil, les réfugiés sont confrontés à la réalité de la difficile et longue réinstallation. Seul 1 % des réfugiés du monde sont réinstallés et ceux qui sont hautement prioritaires

sont les personnes menacées de mort ou vivant dans des endroits où les systèmes juridiques en place ne sont pas disposés ou ne peuvent pas assurer leur sécurité.<sup>24</sup>

Alors que de nombreux défenseurs des droits de l'homme sont confrontés à de graves risques dans leur pays d'origine, la majorité d'entre eux sont en mesure de vivre dans la région avoisinante sans subir de graves menaces liées à leur sécurité. Cependant, il est fréquent que les défenseurs des droits de l'homme en exil, en particulier ceux qui poursuivent leur travail dans le domaine des droits de l'homme, soient confrontés à divers niveaux de harcèlement et d'intimidation. Pour la plupart, ces menaces ne sont pas considérées comme suffisamment fortes pour permettre au HCR d'accorder la priorité à leurs cas pour une réinstallation immédiate. Le processus concernait les minorités sexuelles en provenance d'Ouganda qui ont été attaquées après l'adoption de la loi contre l'homosexualité (2014) et qui ont fui vers le Kenya, car l'homosexualité est également illégale dans le pays d'accueil. Mais même avec le statut prioritaire accordé aux minorités sexuelles, la réinstallation prend actuellement au moins 1 an et demi, sauf dans les cas où il existe une menace évidente de mort. Il faut en moyenne au moins 3 à 5 ans pour que les DDH soient

<sup>24</sup> UNHCR, "Resettlement", <http://www.unhcr.org/resettlement.html>

réinstallés et il n'est pas rare que cela prenne davantage de temps. Il existe de nombreux défenseurs des droits de l'homme de Somalie qui sont réfugiés au Kenya depuis 2007 et dont le dossier de réinstallation n'évolue pas.

Selon le HCR, au Kenya, 3 000 réfugiés seulement sont réinstallés chaque année, ce qui ne représente que 0,5 % de la population totale de réfugiés du pays. En outre, la période d'attente actuelle pour une entrevue initiale dans le cadre du processus de détermination du statut de réfugié (RSD) est de deux ans pour les cas moyens. De nombreux défenseurs des droits de l'homme estiment que leurs cas devraient être rapidement suivis étant donné que leur exil est le résultat de leur travail en matière des droits de l'homme. Cependant pour de nombreuses agences de réfugiés, c'est un dilemme éthique de considérer les défenseurs des droits de l'homme comme un groupe spécial au lieu de donner la priorité aux groupes de réfugiés. Souvent, ils laissent aux futurs pays d'accueil le soin de déterminer à quelle catégorie de réfugiés ils offriront la réinstallation.

**« Je suis tellement déçu et désespéré. Mon cas est clair mais rien ne se passe avec ma réinstallation. Qu'est-ce que je suis supposé faire? »<sup>25</sup>**

Bien que la crise des réfugiés en Europe ait fait l'objet d'une attention particulière, elle a également eu un impact sur les réfugiés d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique. Les gouvernements européens ont commencé à réaffecter des fonds en faveur des réfugiés dans

25 Interview d'un DDH somalien vivant à Kampala en avril 2016

leur pays, ce qui a eu un impact sur ceux qui ont besoin d'aide dans la sous-région. Elle a également rendu plus difficile la réinstallation des DDH et l'obtention des visas pour ceux d'entre eux qui veulent aller ou se réinstaller en Europe. La crise des réfugiés a entraîné un financement croissant des gouvernements européens ainsi que des accords avec des gouvernements autoritaires tels que le Soudan et l'Érythrée, renforçant par là leurs politiques autoritaires.<sup>26</sup> De plus, le nombre de réfugiés admis dans des pays qui avaient auparavant un statut *prima facie* ou qui étaient hautement prioritaires a considérablement diminué. Par le passé par exemple, le gouvernement du Royaume-Uni a accepté 95 % des demandes d'asile érythréennes, mais ce taux a chuté à 28 %.<sup>27</sup>

26 IRIN, "Sudan and Eritrea crackdown on migrants amid reports of EU incentives", 25 mai 2016 <https://www.irinnews.org/news/2016/05/25/sudan-and-eritrea-crackdown-migrants-amid-reports-eu-incentives>

27 The Guardian, "Should Europe pay to stop refugees fleeing oppressive Eritrea?" 28 avril 2016 <http://www.theguardian.com/world/2016/apr/28/eu-plan-to-pay-millions-to-eritrea>

## II. Situation des DDH exilés au Kenya

*« Vivre à Nairobi c'est difficile à cause de la sécurité, la peur et le fait d'avoir faim. Je ne peux pas me permettre d'envoyer mes enfants à l'école. »<sup>28</sup>*

Nairobi accueille plus de 63 000 des quelque 600 000 réfugiés du Kenya.<sup>29</sup> La majorité des DDH en exil au Kenya sont originaires de Somalie, d'Éthiopie et du Soudan du Sud, mais il existe également de nombreux DDH en provenance d'Ouganda, du Soudan, du Burundi et d'Érythrée.

Contrairement à de nombreux autres groupes de défenseurs des droits de l'homme en exil, un grand nombre de défenseurs des droits de l'homme somaliens ont pu continuer leur travail du fait de nombreux médias somaliens installés à Nairobi ou y ayant des antennes. Un groupe de Somaliens a également formé l'Association somalienne des journalistes en exil (SEJNAS), qui fournit des conseils aux journalistes exilés, les aide dans le processus de demande et d'obtention de visa et de statut de réfugié, renvoie des cas au HCR et aide les journalistes exilés à solliciter des appuis. Selon SEJNAS, le nombre de journalistes somaliens vivant au Kenya s'estime actuellement à 86, la majorité ayant fui suite à des menaces ou des attaques, principalement de groupes extrémistes comme Al Shabaab.<sup>30</sup>

28 Interview d'un journaliste burundais vivant à Nairobi en février 2016

29 UNHCR, "Kenya Factsheet April 2016", 30 April 2016, <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/KenyaOperationalFactSheetApril2016.pdf>

30 Interview d'un journaliste somalien vivant à

*« En Somalie, vous ne craignez que de mourir, mais au Kenya, les problèmes sont liés à la sécurité, les finances, le soutien ... en fait, les choses sont pires ici. »<sup>31</sup>*

Il y a actuellement au moins 38 journalistes éthiopiens qui vivent en exil à Nairobi, la majorité ayant fui après que le gouvernement éthiopien ait lancé en 2014 une campagne de répression sévère et ciblée contre les journalistes.<sup>32</sup> Très peu d'entre eux ont pu trouver un emploi ou une solution durable depuis leur arrivée au Kenya.

En revanche, les DDH du Soudan et du Soudan du Sud ne se sentent pas très menacés à Nairobi. Certains DDH sont devenus des leaders communautaires et organisent des événements communautaires tels que des concerts et des tournois sportifs. Trois des personnes interviewées ont travaillé pour enregistrer leurs propres ONG au Kenya. Comme l'a souligné un activiste étudiant du Soudan du Sud, « je me sens très en sécurité ici et je n'ai pas peur de m'exprimer ».

---

Nairobi, février 2016

31 Interview d'un journaliste somalien vivant à Nairobi, février 2016

32 DefendDefenders, "Caught up in bitter contests: human rights defenders working in the context of elections in Sudan, Ethiopia, Burundi, and Uganda," (Piégés dans des combats amers : défenseurs des droits de l'homme travaillant dans le cadre des élections au Soudan, en Éthiopie, au Burundi et en Ouganda), septembre 2015, <https://www.defenddefenders.org/wp-content/uploads/2015/09/Caught-Up-in-Bitter-Contests.pdf>

« Maintenant, la peur s'est emparée des journalistes somaliens en exil à Nairobi et ils posent de nombreuses questions : Que nous réserve l'avenir ? Comment vivre en sécurité ? Où aller ? Avec la fermeture de Dadaab, qu'arrivera-t-il aux réfugiés urbains ? La police kenyane a commencé à demander des cartes d'identité à ceux d'entre nous qui vivent à Eastleigh, et lorsque nous montrons les cartes et le mandat des réfugiés, la police commence à nous harceler. De plus, il y a de nouveaux journalistes somaliens qui sont arrivés à Nairobi et qui n'ont pas pu s'inscrire en tant que réfugiés. Les journalistes fuient toujours le pays en quête de sécurité. Il y a 30 journalistes somaliens vivant à Dadaab. Ils sont très inquiets. Ils ne peuvent pas retourner en Somalie ». <sup>33</sup>

### La politique des réfugiés au Kenya et son impact sur les DDH

La politique, les droits et le statut des réfugiés au Kenya sont régis par la loi de 2006 sur les réfugiés qui établit des mécanismes de gestion des réfugiés par l'intermédiaire du Département des affaires des réfugiés (DRA), du Comité des réfugiés et de la Commission d'appel des réfugiés. Alors que la loi dispose de nombreux droits en faveur des réfugiés, comme celui de l'accès au travail, elle régleme également la liberté d'aller et de venir en exigeant des réfugiés qu'ils obtiennent des laissez-passer pour se déplacer hors des camps. Mais la mise en œuvre totale de cette loi est limitée. En outre, le DRA est limité par le manque de ressources et de capacités.

Dans la pratique, le gouvernement kenyan se montre de plus en plus hostile envers les réfugiés, les considérant comme des risques de sécurité et une source de gaspillage économique. <sup>34</sup>

33 Interview d'un journaliste somalien vivant à Nairobi, juin 2016

34 Le Ministère de l'Intérieur du Kenya, « PS Karanja Kibicho explique pourquoi le gouvernement ferme les camps de réfugiés », mai 2016, <http://www.interior.go.ke/?p=3107>

Le 6 mai 2016, le gouvernement a dissous la DRA, révoqué le statut *prima facie* des réfugiés somaliens et annoncé la fermeture de camps de réfugiés, qui sont parmi les plus vastes au monde. Le gouvernement est revenu sur sa position le 11 mai, annonçant qu'il fermerait seulement le camp de Dadaab. <sup>35</sup> Le gouvernement kenyan affirme que les « camps constituent une menace grave pour la sécurité de notre peuple » <sup>36</sup> et cette mesure a accru la perception négative des réfugiés parmi les ressortissants nationaux. De nombreux cas de harcèlement et d'extorsion de réfugiés par les forces de police ont déjà été signalés. <sup>37</sup>

35 Le Ministère de l'Intérieur du Kenya « Déclaration du gouvernement et mise à jour sur le rapatriement des réfugiés et la fermeture du camp de réfugiés de Dadaab », 11 mai 2016, <http://www.interior.go.ke/?p=3113>

36 Karanja Kibicho, « En tant que ministre kenyan de la sécurité nationale, voici pourquoi je ferme le plus grand camp de réfugiés au monde », The Independent, 9 mai 2016, <http://www.independent.co.uk/voices/as-the-kenyan-minister-for-national-security-heres-why-im-shutting-the-worlds-biggest-refugee-camp-a7020891.html>

37 Elsa Buchanan, « Kenya : Les réfugiés font face à la persécution de la police et à la mort suite à la dissolution du Département des affaires de réfugiés », IBI Times, 17 mai 2016, <http://www.ibitimes.co.uk/kenya-refugees-face-police-persecution-death-after-disbanding-department-refugee-affairs-1560474>

Bien que le DRA soit fermé, il n'existe aucun mécanisme permettant aux réfugiés de s'inscrire ou d'obtenir des permis de travail et des documents de voyage. La fermeture a eu un impact catastrophique sur le volet de la santé des réfugiés, car la DRA n'est plus autorisée à signer des documents de référence ou des documents de déplacement pour les réfugiés qui quittent le camp pour des soins médicaux.<sup>38</sup> Le problème de la sécurité a poussé le gouvernement kenyan à procéder à un contrôle particulièrement poussé des réfugiés somaliens.

Plusieurs des DDH interrogés avaient peur de la police kenyane vu leurs expériences négatives par le passé avec la police et presque toutes les personnes interrogées ont déclaré être harcelées par les forces de sécurité kenyanes. Ce fut particulièrement le cas des personnes issues de la Corne de l'Afrique ainsi que des sans-papiers. Plusieurs des personnes interrogées ont indiqué qu'elles limitaient leurs déplacements dans la ville pour éviter de rencontrer des policiers.

### Les DDH travaillant en exil

Malgré de nombreuses contraintes, certains défenseurs des droits de l'homme ont pu entreprendre des travaux en droits de l'homme à Nairobi et dans les camps de réfugiés. En 2008 par exemple, un groupe de journalistes réfugiés à Kakuma s'est installé à KANERE : Kakuma News Reflector, un magazine d'information indépendant qui fait état des droits et des enjeux liés aux réfugiés dans le camp. KANERE a pu s'inscrire comme ONG nationale, mais elle continue de faire face à des contraintes de financement qui

ont limité la fréquence et la quantité des numéros produits.<sup>39</sup>

Bien que les réfugiés ont le droit d'obtenir gratuitement des permis de travail de classe M, les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de réfugiés ont la complexité du processus administratif et le faible taux de 2% de réfugiés ayant pu obtenir un permis de travail.<sup>40</sup> C'est une grande frustration pour les défenseurs des droits de l'homme qui souhaitent obtenir un emploi rémunérateur au Kenya.

Selon le HCR, pour obtenir un permis de travail, les réfugiés doivent avoir le statut de réfugié, une lettre de recommandation du Département des affaires des réfugiés (DRA) et l'approbation des fonctionnaires de l'immigration. Tant que le DRA est suspendu, les permis ne peuvent pas être accordés. Compte tenu du temps d'attente actuel de deux ans pour l'entrevue initiale de RSD, il faut davantage de temps encore pour que les DDH soient en mesure de travailler légalement.

39 Kakuma News Reflector, "About KANERE", <https://kanere.org/about-kanere/>

40 Consortium des réfugiés au Kenya, « Mythes et Vérités : La réalité sur l'autonomie des réfugiés et contribution économique à Nairobi », avril 2016, <http://www.rckkenya.org/index.php/reports/item/1390-research-report-myths-and-truths>

41 UNHCR, « Les réfugiés dans la corne de l'Afrique: la crise somalienne liée aux déplacements de population. » 30 avril 2016, <http://data.unhcr.org/horn-of-africa/region.php?id=3>

42 Département des Affaires des Réfugiés, « Déclaration à la presse », décembre 2012, [https://admin.hrw.org/sites/default/files/related\\_material/Department%20of%20Refugee%20Affairs%20press%20statement%2013%20December%202012.pdf](https://admin.hrw.org/sites/default/files/related_material/Department%20of%20Refugee%20Affairs%20press%20statement%2013%20December%202012.pdf)

43 Human Rights Watch, "Reversal of last year's court ruling on urban refugees in Kenya is quite stunning" (L'annulation de la décision du tribunal de l'année dernière sur les réfugiés urbains au Kenya est assez étonnante), 17 juin 2014, <https://www.hrw.org/news/2014/07/17/reversal-last-years-court-ruling-urban-refugees-kenya-quite-stunning>

## Les vastes camps de réfugiés au Kenya

Le Kenya abrite le plus grand camp de réfugiés au monde. Avec une population de 327 320 réfugiés, si Dadaab était une ville, elle serait la troisième plus grande du Kenya.<sup>41</sup>

Le Kenya dispose d'une politique de placement des réfugiés dans les camps, ce qui signifie que légalement, tous les réfugiés sont tenus de résider dans des camps. Pour vivre à Nairobi, les réfugiés doivent obtenir la permission du HCR ou risquer d'être arrêtés, condamnés à une amende et forcés de retourner dans les camps. En outre, en n'ayant pas la permission, les réfugiés s'exposent au harcèlement de la police. Parfois, une autorisation est accordée pour ceux qui font face à des risques de protection dans les camps (ce qui est commun pour les défenseurs des droits de l'homme) ou à la recherche d'opportunités économiques ou de traitement médical en milieu urbain. Pour les défenseurs des droits de l'homme vivant à Nairobi sans autorisation, ils peuvent demander l'approbation officielle et la documentation au bureau du HCR à Nairobi sans avoir à retourner dans les camps.

Le gouvernement kenyan a essayé de resserrer cette politique ces dernières années. En décembre 2012, le gouvernement a annoncé qu'il créerait une politique structurée de placement des réfugiés dans les camps du fait de la « menace insupportable et incontrôlable à la sécurité nationale » posée par les réfugiés.<sup>42</sup> Cette politique devra obliger tous les demandeurs d'asile et réfugiés à se réinstaller dans les camps de réfugiés de Dadaab et de Kakuma, imposer la fermeture de tous les centres d'enregistrement dans les zones urbaines et ordonner à toutes les organisations de réfugiés de cesser de fournir des services aux réfugiés urbains. La Cour suprême du Kenya a déclaré en juillet 2013 que cette mesure serait en violation des droits des réfugiés.<sup>43</sup> Mais depuis lors, le gouvernement kenyan a tenté de limiter à la fois le nombre de réfugiés autorisés dans le pays et les droits accordés aux réfugiés.

### III. Situation des DDH exilés en Ouganda

L'Ouganda est le troisième plus grand pays qui accueille les réfugiés en Afrique et est généralement considéré pour ses politiques favorables et progressistes vis-à-vis des réfugiés.<sup>44</sup> Les statistiques du Bureau du Premier Ministre indiquent qu'en mai 2016, il y avait 525 968 réfugiés en Ouganda, dont 76 210 à Kampala.

Kampala a été un véritable centre pour les défenseurs des droits de l'homme de la sous-région, en particulier du Soudan, de la Somalie, du Rwanda, du Burundi et de l'Érythrée. De nombreux défenseurs des droits de l'homme vivant en exil à Kampala ont été confrontés à des menaces diverses de la part de leurs pays d'origine. Un DDH par exemple qui a écrit un article sur l'absence de principes démocratiques au Rwanda alors qu'il était à Kampala a reçu de nombreuses menaces de mort et a dû se cacher. Les organisations travaillant sur la protection des réfugiés ont indiqué que certains défenseurs des droits de l'homme avaient signalé qu'ils avaient été suivis, mis sur écoute et battus par des agents étrangers très souvent du Rwanda, d'Érythrée et d'Éthiopie.

Les défenseurs des droits de l'homme à Nairobi ont tous noté des interactions négatives avec la police à Kampala, les défenseurs des droits de l'homme ne considèrent généralement pas la police

comme leur étant hostile. Mais suite aux incidents signalés par les Ougandais, le suivi des cas par la police est souvent insuffisant.

#### Les DDH travaillant en exil

Un certain nombre d'organisations, y compris DefendDefenders, ont été efficacement mises sur pied par des défenseurs des droits de l'homme en exil aux niveaux communautaire, régional et international. Après l'exode massif des défenseurs des droits de l'homme suite à l'inculpation du président Al-Bashir par la Cour pénale internationale en 2009, des militants soudanais ont utilisé Kampala comme base pour développer un solide réseau de la société civile en exil. En plus, le Centre africain pour les études de justice et de paix et l'Association des réfugiés du Darfour, il existe six autres ONG basées à Kampala et focalisant la plupart de leurs travaux sur le Soudan.

Plusieurs DDH burundais ont également commencé à partir de Kigali pour s'installer à Kampala, et certains y ont établi des bureaux. Les organisations peuvent être enregistrées comme des organisations communautaires, des organisations non gouvernementales et des sociétés à responsabilité limitée.

#### La politique ougandaise relative aux réfugiés

La loi de 2006 sur les réfugiés régit la politique des réfugiés en Ouganda et

44 UNHCR, "Uganda hosts record 500,000 refugees and asylum-seekers" (*L'Ouganda accueille 500 000 réfugiés et demandeurs d'asile*), 18 décembre 2015, <http://www.unhcr.org/news/latest/2015/12/567414b26/uganda-hosts-record-500000-refugees-and-asylum-seekers.html>

est généralement considérée comme un modèle progressiste disposant de nombreux articles en faveur des droits des réfugiés mais elle limite également l'espace réservé aux défenseurs des droits de l'homme en exil en matière de poursuite de leur travail relatif aux droits de l'homme.

L'article 35 (d) stipule que les réfugiés « ne doivent s'engager dans aucune activité politique en Ouganda, au niveau local ou national ». La Loi ne définit pas ce qu'elle considère comme activités politiques, et l'OPM l'a interprété comme incluant le travail relatif aux droits de l'homme. Malgré les contraintes légales inhérentes à l'exercice du travail politique, les officiers interrogés par les organisations de réfugiés, l'OPM et le HCR ne connaissaient pas de cas où la loi avait été invoquée ou les réfugiés avaient subi des conséquences suite à leur travail en droits de l'homme.

L'Ouganda a innové dans le développement de colonies de peuplement pour assurer l'autosuffisance des réfugiés, ceux-ci sont situés dans des zones rurales. Les défenseurs des droits de l'homme

reconnaissent les avantages des colonies et leur accès aux mécanismes de soutien, mais la majorité d'entre eux ont constaté que leur résidence ne leur permettait pas de poursuivre leurs activités en matière de droits de l'homme. Kampala dispose d'un solide réseau de soutien aux défenseurs des droits humains et d'ONG en raison de la grande quantité d'organisations qui y sont basées, ce qui n'est pas toujours le cas dans les zones rurales du pays.

Les DDH interrogés estiment généralement que le processus de détermination du statut de réfugié en Ouganda est relativement plus souple que celui du Kenya et que beaucoup d'entre eux ont été réinstallés dans un pays tiers en l'espace de quelques années seulement. Cependant, un DDH interrogé a déclaré à DefendDefenders que le statut de réfugié lui avait été refusé pour absence de preuves de persécution, et a affirmé qu'il a payé 1 000 000 UGX à des courtiers pour faciliter l'accès à ce statut. Les organisations de réfugiés à Kampala ont noté que de nombreux réfugiés se sont plaints d'avoir vécu des situations similaires.



Des DDH au travail dans un centre de ressources à Kampala

## IV. Situation des DDH exilés au Rwanda

À Nairobi et à Kampala, les défenseurs des droits de l'homme viennent d'une grande variété de pays de la sous-région, alors que la communauté des DDH à Kigali vient principalement du Burundi, du fait de l'éclatement de la crise en avril 2015. Avec le nombre généralement faible de réfugiés au Rwanda avant 2015, il y avait très peu d'organisations de réfugiés fournissant une assistance aux réfugiés urbains.

En mars 2016, plus de 253 451 Burundais avait fui le pays. Plus de 75 000 d'entre eux ont cherché refuge au Rwanda, suite à une crise électorale alimentée par la décision du président Pierre Nkurunziza de se présenter pour un troisième mandat.<sup>45</sup> La société civile et les groupes d'opposition ont dénoncé ce fait jugé contraire à l'esprit de la Constitution et aux accords d'Arusha. Cette situation a suscité de nombreuses protestations violemment réprimées, ainsi qu'un coup d'État raté.

Il y a plus de 25 000 réfugiés urbains à Kigali, et 23 400 d'entre eux sont du Burundi.<sup>46</sup> Alors que les DDH burundais ont également fui vers d'autres pays de la sous-région, la majorité a choisi de vivre à Kigali en raison de sa proximité avec le Burundi, de similarités linguistiques et culturelles et de la sécurité relative de la ville par rapport à d'autres localités de la

45 OCHA, "Burundi Humanitarian Snapshot", 24 March 2016 <http://reliefweb.int/report/burundi/burundi-humanitarian-snapshot-24-march-2016>

46 UNHCR Rwanda, "Where we work (Nos activités): UNHCR's presence in Rwanda (présence du HCR au Rwanda)", <http://www.unhcr.rw/spip.php?rubrique4>

région.

Malgré ces avantages, les réfugiés burundais au Rwanda ont également exprimé leur inquiétude quant au coût élevé de la vie et à la détérioration des relations entre les gouvernements burundais et rwandais. Le 12 février 2016, le gouvernement rwandais a annoncé qu'il lancerait immédiatement une initiative visant à délocaliser les réfugiés burundais dans des pays tiers, affirmant que « pour le Rwanda, les risques croissants pour notre sécurité nationale et résultant de l'impasse burundaise et des malentendus dans nos relations extérieures sont inacceptables. »<sup>47</sup> En Mai 2016, le Rwanda a expulsé environ 1 500 Burundais pour être prétendument entrés illégalement dans le pays.<sup>48</sup> Bien que tous les DDH interviewés et vivant au Rwanda se soient inscrits auprès du HCR, ils craignent que cela ne se répercute à l'avenir sur leur droit de vivre à l'extérieur des camps.

Dans le cadre de cette étude, tous les DDH interviewés et vivant au Rwanda ont parlé des difficultés liées au coût de vie élevé et au taux de change médiocre du franc burundais. En outre, beaucoup ont soulevé le coût élevé de l'éducation et les difficultés rencontrées lors de l'inscription de leurs enfants dans les écoles rwandaises.

47 BBC, "Rwanda seeks to expel Burundian refugees", 12 February 2016, <http://www.bbc.com/news/world-africa-35558082>

48 Al Jazeera, "Rwanda Expels Over 1,500 Burundians as Relations Fray", 17 May 2016, <http://www.aljazeera.com/news/2016/05/rwanda-expels-1500-burundians-relations-fray-160516135324484.html>

Une enquête menée par Church World Service et l'Association chrétienne des jeunes femmes du Rwanda a révélé que les réfugiés urbains de Kigali manquaient d'aide humanitaire et d'aide d'urgence. Selon l'enquête, 83 % des Burundais vivant à Kigali sont au chômage, et parmi ceux qui travaillent seulement la moitié avait un emploi à temps plein.<sup>49</sup>

*« Je veux m'intégrer dans la société rwandaise plutôt que d'être isolé dans un camp. En tant que militant, il y a encore beaucoup à faire et vivre dans un camp comporte trop de restrictions. Vous ne pouvez pas vous déplacer librement et tenir des réunions en tant que défenseurs des droits de l'homme. Il vaut mieux vivre dans la ville. »<sup>50</sup>*

### **Travailler en exil et obtenir de l'aide**

De nombreux défenseurs des droits de l'homme ont poursuivi leurs activités tout en vivant au Rwanda. Une petite partie des journalistes burundais a obtenu des emplois auprès des organes de média rwandais, tandis que des organisations burundaises telles que la Maison Shalom ont enregistré leurs ONG au Rwanda et lancé de nouveaux programmes de travail. De nombreux défenseurs des droits de l'homme ont fait mention des difficultés liées au financement de leurs organes de presse et de défense des droits de l'homme étant donné que très peu d'entre eux sont enregistrés ou ont

49 Church World Service and YWCA Rwanda, "Mapping of urban refugees' access to essential services in Rwanda", Janvier 2016, [http://cwsglobal.org/wp-content/uploads/2016/02/Rwanda-Urban-Refugee-HH-survey-report\\_3-Feb-2016.pdf](http://cwsglobal.org/wp-content/uploads/2016/02/Rwanda-Urban-Refugee-HH-survey-report_3-Feb-2016.pdf)

50 Interview d'un DDH Burundais vivant à Kigali en mai 2016

des comptes bancaires au Rwanda.

Les défenseurs des droits de l'homme ont indiqué qu'en raison de l'incertitude des circonstances dans lesquelles ils vivent et du fait que leurs ONG et leurs maisons de presse au Burundi avaient été fermées, les donateurs n'ont pas voulu ou ont été incapables d'assurer les financements. Dans certains cas, les organisations ont réussi à obtenir des fonds de donateurs internationaux, de membres de la diaspora et de propriétaires d'entreprises pour mettre en œuvre des projets, mais les DDH ont noté que les salaires du personnel étaient souvent exclus des charges prises en considération. Après que leur personnel a fui le Burundi, de nombreux journaux et organisations ont continué à payer au moins une partie des salaires du personnel alors que les DDH travaillaient à Kigali. Cependant, après que le gouvernement burundais ait gelé les comptes bancaires de plusieurs ONG en novembre 2015, la majorité des DDH ont perdu leur seule source de revenu.<sup>51</sup>

Le grand afflux de DDH burundais à Kigali en si peu de temps a conduit à l'élaboration unique de mécanismes de soutien et à une coordination accrue entre les organisations de protection. Un certain nombre d'ONG travaillant à fournir une aide financière aux DDH en exil étaient en communication fréquente pour éviter les lacunes et les chevauchements.

51 DefendDefenders (le Projet des Défenseurs des droits de l'homme de l'Est et la Corne de l'Afrique), "Burundi: Bientôt, il n'y aura plus de défenseur de droits de l'homme // Burundi: Bientôt, il n'y aura plus de défenseurs des droits de l'homme", 24 November 2015, <https://www.defenddefenders.org/2015/11/burundi-soon-there-will-be-no-human-rights-defenders-left-burundi-bientot-il-ny-aura-plus-de-defenseurs-des-droits-de-lhomme/>

De nombreux défenseurs des droits de l'homme perçoivent l'aide qui est fournie comme étant aléatoire et injustement répartie, en notant que, bien que certains ont reçu un appui substantiel, d'autres se sentent lésés pour avoir reçu relativement peu. Cette question a été soulevée parmi d'autres groupes de défenseurs des droits de l'homme, dont les attentes en matière de soutien continu sont souvent irréalisables. Mais parmi les personnes interrogées, presque toutes avaient reçu une aide financière ponctuelle de la part des organismes de protection.

Radio Inzamba a été créée en juillet 2015 par des journalistes burundais résidant à Kigali qui ont été forcés de fuir à cause des menaces liées à leur sécurité et après que leurs stations de radio ont été fermées et détruites par le gouvernement. Plus de 20 journalistes interviennent à Radio Inzamba qui diffuse quotidiennement un journal de 15 minutes en français et en kirundi via les médias sociaux.

La radio a connu des difficultés au Rwanda car elle n'a pas de statut juridique, ce qui a limité sa capacité d'accès au financement. De ce fait, une grande partie du personnel a travaillé volontairement.



Des réfugiés attendent d'être enregistrés à Kigali

## V. Conclusion

Les défenseurs des droits de l'homme dans l'Est et la Corne de l'Afrique sont régulièrement confrontés à des risques de sécurité importants du fait de leur travail de promotion des droits de l'homme et des libertés civiles dans la région. Ces menaces peuvent devenir tellement graves que les défenseurs des droits de l'homme sont forcés de fuir leur pays et de s'exiler. Au-delà de leurs efforts courageux face aux risques qu'ils prennent, les défenseurs des droits de l'homme contraints à l'exil en raison de leurs activités en droits de l'homme sont de manière permanente en proie à de nombreux besoins.

Bien qu'il existe de nombreuses organisations qui fournissent un soutien d'urgence aux défenseurs des droits de l'homme, il existe peu de voies d'assistance au-delà de leurs trois ou six premiers mois en exil. Un soutien indéfini est irréaliste, mais il faut accorder une attention particulière à l'aide apportée aux défenseurs des droits de l'homme en vue de leur autonomisation même en exil. Ceci peut se faire de diverses manières : l'identification des emplois, des bourses et des possibilités d'éducation, l'aide aux DDH dans l'obtention des subventions de l'organisation, la sensibilisation des DDH sur les différentes ressources disponibles pour eux ou la formulation des recommandations sur l'utilisation des subventions d'urgence en vue d'investir et générer des revenus.

Les DDH dans la sous-région ont payé un grand prix pour avoir entrepris des travaux de promotion des droits de l'homme et des principes démocratiques, et devraient recevoir des conseils et du soutien pour poursuivre leur travail en exil. Il est nécessaire de reconnaître que la situation des DDH diffère de celle de la catégorie plus large des réfugiés, et les considérations de protection spécifiques devraient être adoptées pour veiller à ce qu'ils soient capables de vivre et de continuer leur travail en exil. Ceci permettra à davantage de défenseurs des droits de l'homme de rester dans la région plutôt que de chercher à se réinstaller dans un pays tiers, au moment où la réinstallation des réfugiés est de plus en plus complexe.

Souvent, l'objectif des auteurs de menaces contre les défenseurs des droits de l'homme dans leur pays d'origine est de faire taire leurs critiques. Renforcer le soutien aux défenseurs des droits de l'homme pour qu'ils poursuivent leur travail dans la région, c'est contribuer à veiller à ce que les voix des défenseurs des droits de l'homme ne se perdent pas et que l'activisme sur les questions critiques des droits de l'homme en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique puisse se poursuivre.

## VI. Recommandations

### ***Aux défenseurs des droits de l'homme***

#### **Avant de fuir**

- Déterminer s'il existe des options pour la réinstallation dans un autre pays avant d'envisager l'exil;
- Considérez minutieusement la situation du pays que vous choisissez pour l'exil, y compris les facteurs tels que la politique de réfugiés de ce pays, la sécurité, le coût de la vie, les possibilités de travail, les barrières linguistiques, les services disponibles et le système éducatif.

#### **A l'arrivée**

- Légaliser immédiatement votre statut;
- Planifier à long terme car la situation dans votre pays d'origine pourrait prendre plus de temps que prévu initialement et vous pourriez alors rester en exil beaucoup plus longtemps ;
- Si vous continuez à travailler, envisagez de le faire de façon anonyme si votre identification par des tiers est susceptible d'aggraver les risques que vous encourez;
- Effectuer une évaluation de la sécurité en tenant compte des risques, vulnérabilités et capacités potentiels et élaborer des protocoles pour atténuer ces risques (si vous ne savez pas comment vous y prendre, demandez de l'aide aux ONG travaillant sur les questions de sécurité);
- Faire profil bas et évitez les déplacements inutiles et les risques qui pourraient vous mettre en danger;
- Identifier les pistes de soutien et soyez proactif dans la demande de services ;
- Si vous êtes ciblé, signalez les incidents à la police locale lorsque c'est possible, ainsi qu'au HCR et/ou aux ONG de protection dans le pays ;
- Si en exil vous travaillez en ligne, pensez à utiliser un logiciel d'anonymat tel que Tor Browser afin d'éviter une fuite de votre emplacement.

### ***Aux organisations non gouvernementales***

- Encourager la création de réseaux entre les ONG œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et fournissant des services aux réfugiés pour une meilleure coordination des soutiens aux défenseurs des droits de l'homme ;
- Offrir des possibilités d'emploi aux DDH par le biais de stages, bourses et travail à plein temps ;

- Accroître le soutien financier à l'assistance psychosociale et intégrer le soutien psychosocial dans les formations;
- Augmenter l'aide au logement pour les défenseurs des droits de l'homme qui ont besoin de se réinstaller du fait des risques de sécurité dans le pays ou fournir une assistance pour les frais de location;
- Faciliter la formation des fonctionnaires de police, de justice et d'immigration sur les lois relatives aux réfugiés;
- Développer des mécanismes internes de soutien à moyen et long terme aux DDH ;
- S'engager avec les gouvernements hôtes sur la capacité des défenseurs des droits de l'homme à poursuivre leurs activités en exil grâce à la délivrance de permis de travail et à l'enregistrement des organisations mises sur pied;
- Accroître la coordination et l'engagement entre les organisations de défense des droits de l'homme et les organisations de réfugiés en vue de remédier aux lacunes en matière de protection et de services ayant des répercussions sur les DDH en exil.

### ***Au Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés***

- Faciliter un logement sécurisé pour les DDH à haut risque, soit par le biais de maisons sécuritaires, soit en ayant des ressources disponibles pour fournir une aide financière lorsque les DDH changent de résidence du fait des risques de sécurité;
- Accélérer la réinstallation dans le pays hôte, des DDH confrontés aux risques de sécurité;
- Reconnaître que les défenseurs des droits de l'homme ont besoin de protection et élaborer des stratégies de protection pour aider les défenseurs des droits de l'homme à poursuivre leur travail en droits de l'homme, même en exil;
- Intensifier la sensibilisation des réfugiés aux différents services fournis par le HCR en matière de protection et de réinstallation et d'accessibilité de ces services par les réfugiés.

### ***Aux bailleurs de fond***

- Fournir un financement adéquat et un soutien structurel pour aider les DDH à créer des organisations ou poursuivre le travail en droits de l'homme, même en exil;
- Permettre aux organisations d'être facilement accessibles en ce qui concerne la répartition des subventions et la détermination de ce que les subventions peuvent couvrir pour fournir des solutions à moyen et long terme aux DDH en exil.

### ***Au gouvernement kenyan***

- Rétablir le Département des affaires relatives aux réfugiés et veiller à ce qu'il dispose de ressources suffisantes pour répondre aux besoins des défenseurs des droits de l'homme et des réfugiés en général;
- Supprimer les restrictions à la liberté d'aller et de venir des réfugiés et permettre aux défenseurs des droits de l'homme de poursuivre leurs activités en droits de l'homme en facilitant l'accès aux permis de travail;
- Assurer la protection des réfugiés, y compris les DDH à risque et la mise en œuvre intégrale des mesures de protection prévues dans les dispositions de la Loi de 2006 portant sur les réfugiés;
- Reconnaître le rôle important des DDH dans l'établissement de la paix et de la sécurité dans l'Est et la Corne de l'Afrique et faciliter leur intégration dans la société kenyane;
- S'assurer que les policiers connaissent bien les droits des réfugiés au Kenya, qu'ils enquêtent sur les cas de harcèlement et d'extorsion et qu'ils mettent la main sur les responsables de ces exactions.

### ***Au gouvernement ougandais***

- Modifier la Loi de 2006 sur les réfugiés et supprimer l'article 35 (d) qui interdit aux réfugiés d'entreprendre un travail politique, ce qui impose des limites aux droits des réfugiés et aux libertés fondamentales protégées par la Constitution ougandaise, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte relatif aux droits civils et politiques et la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- Conjointement avec le HCR, créer des mécanismes de protection pour les DDH vivant à Kampala, tels que le rétablissement des maisons d'hébergement;
- Enquêter sur les allégations de corruption dans les processus d'octroi d'asile et de statut de réfugié.

### ***Au gouvernement rwandais***

- Modifier la loi sur les ONG afin de lever les obstacles excessifs et rendre l'enregistrement des organisations non gouvernementales plus accessible.

## ***A l'Union européenne, l'Australie, le Canada, la Norvège et les États-unis***

- Donner la priorité, en matière de réinstallation, aux cas de DDH ainsi qu'à leurs familles;
- Mettre en œuvre les lignes directrices de l'UE sur les défenseurs des droits de l'homme (2004) et les politiques nationales de soutien aux défenseurs des droits de l'homme en apportant un soutien concret aux DDH en exil, y compris une assistance financière pour ceux qui cherchent à poursuivre leur travail et/ou créer des organisations même en exil;
- Veiller à ce que les représentations des pays non seulement la situation des défenseurs des droits de l'homme à partir de ce pays, mais aussi celle des défenseurs des droits de l'homme qui vivent en exil.

## ***À la Communauté de l'Afrique de l'Est***

- Élaborer des politiques permettant la libre circulation, la résidence et l'emploi des réfugiés originaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est résidant en tant que réfugiés dans les États membres.

## Annexe I : Organisations d'aide aux réfugiés fournissant un soutien aux DDH exilés

### Organisations d'aide aux réfugiés à Nairobi, Kenya

#### Éducation

##### Windle Trust Kenya

- 10 Amboseli Road off Gitanga Rd in Lavington
-  +254 (0)202 606 516-9; + 254 (0)721 551 451; +254 (0)708 988 642
-  windle@windle.org; brkasaya@windle.org
-  www.windle.org
-  Octroi des bourses d'études de premier et second cycles aux réfugiés enregistrés auprès du HCR, pour leur permettre de s'inscrire dans les universités publiques ou privées kenyanes.

##### Xavier Project

- **Kawangware Hub:** Kivuli Centre sur Kabiria Roadd;  
**Umoja/Kayole Hub:** À côté des bureaux de la HIAS, sur Nasra Gardens Estate Kayole Spine Road, près de Naivas Stage;  
**Kasarani Hub:** Près de ACK Church après Hunters estate, près de Kasarani-Mwiki Road près de Hunters ou Garage Stage.
-  +254 (0)772 500 506
-  info@xavierproject.org; education@xavierproject.org
-  www.xavierproject.org
-  Financement de l'éducation des petits enfants au primaire et au secondaire, et aide aux enfants ayant le statut de réfugié:
  - Cours d'alphabétisation gratuits pour adultes en kiswahili, dans les matières telles que l'anglais et les mathématiques pour une durée de trois mois chacune;
  - Organisation, dans le cadre des activités de promotion de la femme, des ateliers de formation sur le leadership, l'esprit d'entreprise, la comptabilité des petites entreprises et la violence basée sur le genre.

- Équipement des centres communautaires disposant de salles informatiques, de bibliothèques et de points d'accès à Internet, à travers le programme Tamuka Hub;
- Opportunités diverses pour permettre aux réfugiés de contribuer par écrit à un journal en ligne et imprimé mensuel sur les problèmes des réfugiés en Ouganda et au Kenya.

### Assistance juridique

#### Kituo Cha Sheria

- Jogoo Road Plaza, 2e étage face Kobile Petrol Station
-  +254 (0)202 451 631; +254 (0)720 806 531; +254 (0)736 867 241
-  fmp@kituochasheria.or.ke
-  Walk-ins accepted Monday-Friday 8AM-5PM
-  www.kituochasheria.or.ke
- 
  - Conseil et représentation juridiques gratuits aux demandeurs d'asile et aux réfugiés;
  - Assistance dans le processus d'obtention de titres de voyage pour les réfugiés;
  - Gestion des entrevues de sécurité pour le compte du HCR et orientation des réfugiés vers d'autres organisations de réfugiés.

#### Refugee Consortium of Kenya

- 
  - Haki House, Ndemi Road, Kilimani, Nairobi;
  - Buruburu Arcade, 4e étage, Buruburu, Nairobi
-  +254 (0)720 943 164; +254 (0)733 860 669; +254 (0)703 820 361
-  refcon@rckkenya.org
-  www.rckkenya.org
- 
  - Conseils et assistance juridiques dans le processus de détermination du statut de réfugié et l'octroi d'asile;
  - Soutien psychosocial de base et conseils aux demandeurs d'asile et aux réfugiés ayant été victimes d'actes de torture ou de violences sexuelles ou sexistes (VSS).

## Services de santé et counseling

### Médecins sans frontières (MSF)

- Green House Clinic, Eastlands, sur Juja Road près de la station essence Oil Libya;
- Lavender House Clinic, Eastlands, sur Juja Road près de la station essence Oil Libya;
- Kibera South Health Centre, dans la banlieue de Laini Saba.



+254 (0)202 400 330; +254 (0)720 115 087/8;  
Numéro d'urgence en cas de VBG : +254 (0)711 400 506



<http://www.msf.org/kenya>



- Gestion de quatre cliniques qui offrent divers services sans rendez-vous et administrent des soins médicaux gratuitement aux Kenyans et aux réfugiés;
- La clinique Green House offre des soins aux personnes atteintes de tuberculose pharmacorésistante;
- La clinique Lavender House offre des soins aux personnes souffrant de traumatismes et aux victimes de VBG;
- Les deux cliniques de Kibera offrent des soins médicaux complets.

### Centre for Victims of Torture



Sarit Centre, Westlands



+254 (0)205 202 114



[cvt@cvt.org](mailto:cvt@cvt.org)



<http://www.cvt.org/>



- Counseling direct sur la santé mentale des réfugiés de Nairobi qui souffrent de traumatismes graves suite à des actes de torture ou de traumatismes de guerre;
- Séances de physiothérapie spécialisées dans la prise en charge de la douleur ou toute autre forme de déficience causée par la torture ; séances d'amélioration de la mobilité articulaire et de recouvrement de la capacité fonctionnelle au quotidien.

## Services de santé publique à Nairobi

### Cliniques

- Kangemi, derrière les magasins, après l'arrêt bus;
- Westlands, à côté de l'ancien Safaricom House;
- Eastleigh, à 4th street;
- Kahawa West, à côté de l'arrêt bus;
- Kasarani, Préfecture, près de Seasons stage;
- Kayole I – Corner of Kayole 1;
- Kayole II, place de la Préfecture près de Club 2000;
- Umoja, près de Egesa club/Eglise catholique;
- Riruta, face station essence Shell sur la route numéro 2;
- Rongai, Rongai derrière Kware stage;
- Kitengela, derrière le centre commercial;
- Ruiru, Ruiru près du commissariat de police;
- Centre de santé Waithaka;
- Centre de santé Langata;
- Centre de santé Karen.

### Hôpitaux

- Mbagathi, Kenyatta Market près de Kibera;
- Kiambu, Kiambu town;
- Mama Lucy Kibaki, Umoja / Kayole Road;
- Mathare Mental, face Muthaiga Police;
- Pumwani Maternity, California, Eastleigh;
- Thika, Thika town;
- Kenyatta National Hospital .

## Aides d'urgence, moyens de subsistance, protection et réinstallation

### Danish Refugee Council

- Lower Kabete Road, Ngecha Road Junction;
- Buru Buru Arcade 5th Floor, Rooms 21-22;
- Eastleigh, PCEA Training Centre Kabiria, Kivuli Centre.



+254 (0)204 180 403-5; +254 (0)800 720 181



drc@drc.dk



www.drc.dk



- Interventions pratiques de ravitaillement en produits alimentaires et de première nécessité;
- Perfectionnement des compétences grâce à la formation professionnelle et l'appui au développement de petites entreprises.

## RefugePoint



<http://www.refugepoint.org/>



- Logements sûrs, aide alimentaire d'urgence et conseils aux clients qui remplissent les conditions requises;
- En complément, la clinique médicale offre gratuitement des soins de santé primaires, des médicaments et des renvois subventionnés vers des hôpitaux et services spécialisés;
- Établissement du contact entre les réfugiés et d'autres services existants grâce à un modèle de gestion des cas, et appui aux réfugiés dans l'élaboration de projets en vue de leur autonomisation;
- Orientation des réfugiés vers des organisations partenaires, uniquement sur rendez-vous.

## Hias Trust



- Muchai Drive off Ngong Rd à Hurlingham;
- Kanwangware sur Ngina Road, St Austine's Nursery School;
- Eastleigh Juja, Road A Estate, House No. 70;
- Kayole Nasra Estate, derrière Bee Centre.



+254 (0)202 720 114; +254 (0)722 284 703; +254 (0)733 703 726



[infor.hiaskenya@gmail.com](mailto:infor.hiaskenya@gmail.com)



[www.hiasafrica.org](http://www.hiasafrica.org)



- Protection et soutien psychosocial;
- Aide sociale, dont logements d'urgence sûrs, aide alimentaire et aiguillages médicaux;
- Formations professionnelles;
- Aide aux réfugiés pendant leur réinstallation.

## Jesuit Refugee Services



Gitanga Road, derrière Mary Immaculate Hospital



+254 (0)723 747 498



[kenya@jrs.net](mailto:kenya@jrs.net)



[www.jresa.org](http://www.jresa.org)



- Counselling et assistance médicale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile;
- Aide alimentaire d'urgence et aide non alimentaire;
- Octroi de bourses d'études aux tout petits, aux élèves et aux étudiants
- Formations professionnelles et prêts aux petites entreprises.

## Peace Brigades International – Kenya Project

○ Nairobi, Kenya

 +254 (0)725 650 740

 kenyateam@peacebrigades.org

 <http://www.pbi-kenya.org/field-projects/pbi-kenya/about-pbi-kenya/>

-  • Accompagnement physique des DDH jusqu'aux zones de très grands risques, notamment lors des missions d'enquête et de prélèvement d'indices sur site, dans les postes de police, les cours et tribunaux, les forums communautaires et autres;
- Élaboration d'une stratégie de défense des DDH pour mieux les faire connaître et davantage sensibiliser sur leurs activités, afin d'accroître la pression sur les acteurs ou les agresseurs impliqués;
- Organisation des ateliers personnalisés et inclusifs d'évaluation des risques et de planification sécuritaire.

## UNHCR- Nairobi

○ Lynwood Court, off Waiyaki Way Westlands

 +254 (0)204 232 509; +254 (0)204 322 000

 <http://www.unhcr.org/ke/>

-  • kennarst@unhcr.org (cas de réinstallation)
- kennarsd@unhcr.org (détermination du statut de réfugié)
- kenna@unhcr.org (pour toute autre question sur le HCR)

 Les bureaux du HCR sont ouverts de lundi à jeudi, 8h:00 - 16h45, et le vendredi, 8h:00 - 14h00. Le HCR propose des journées d'accueil de protection le jeudi, 8h00 - 10h00, dans ses bureaux de Westlands.

## Département des affaires relatives aux réfugiés

○ Castle Building James Girchuru road, Lavington

 +254 (0)204 348 147; +254 (0)204 348 145

 <http://www.refugeeaffairs.go.ke>

 [refugeeaffairs@kenya.go.ke](mailto:refugeeaffairs@kenya.go.ke)

## Organisations d'aide aux réfugiés à Kampala, Ouganda

### Centres de formation et de documentation

#### Windle Trust Uganda

-  Plot 726, Mawanda road, Kamwokya
-  +256 (0)414 531 142; +256 (0)312 260 951
-  windle@utlonline.co.ug
-  <http://www.windletrust.ug/home/>
-  Octroi de bourses d'études de premier et second cycles aux réfugiés enregistrés auprès du HCR, pour leur permettre de s'inscrire dans les universités publiques ou privées ougandaises.

#### Xavier Project

- 
  - **Siège:** Hanlon road, Nsambya
  - **Tamuka Hub:** Rubaga
-  info@xavierproject.org; education@xavierproject.org
-  [www.xavierproject.org](http://www.xavierproject.org)
- 
  - Financement de l'éducation des petits enfants au primaire et au secondaire. Les inscriptions aux programmes de cours ont lieu en juillet et janvier;
  - Gestion, à travers le programme Tamuka Hub, d'un centre informatique avec accès à Internet et cours d'initiation à l'informatique, la gestion de portefeuille d'entreprises, le développement de carrière, la conception de sites web, le graphisme et montage vidéo, et le journalisme citoyen.

#### Finnish Refugee Douncil

- 
  - **Headquarters:** Plot 19, Martyr's Drive, Ntinda
  - **Tamuka Hub:** Plot 182, Namasole Road, Makindye
-  +256 (0)787 420 583
-  <http://pakolaisapu.fi/en/>
- 
  - Formations professionnelles dans les activités génératrices de revenus;
  - Programmes d'enseignement pour adultes, axés sur l'alphabétisation fonctionnelle et la formation en anglais, associées aux sujets pratiques et thématiques pertinents pour les réfugiés;

- 
- Organisation de cours de formation en économie et commerce ; formation des groupes et associations de réfugiés et actions en vue de leur suivi;
  - Gestion du centre de documentation de Makindye, lequel est doté d'une bibliothèque et d'une salle informatique.
- 

### **Young African Refugees for Integral Development (YARID)**

• Gogonya road, Nsambya

+256 (0)756 511 335

yariduganda@gmail.com

<http://www.yarid.org/>

- Avec une gestion assurée par les réfugiés, YARID offre une gamme variée de cours gratuits, à savoir:
    - Les cours d'anglais: cinq mois de cours d'anglais du lundi au vendredi, 8h-10h. Les cours commencent à la fin des mois de janvier et de juin, mais les réfugiés peuvent les intégrer à tout moment. Aussi, des cours d'anglais du soir sont organisés de lundi à jeudi, 16h00-18h00;
    - YARID propose non seulement des cours d'économie et de commerce, d'alphabétisation et d'informatique, mais gère également deux projets de six mois chacun de promotion de la femme dans les filières couture et artisanat;
    - YARID offre un espace de rencontres et un point d'accès à Internet gratuits dans ses locaux à Nsambya.
- 

### **Pan-African Development Education and Advocacy Programme (PADEAP)**

• Plot 1938, Senyonga road, block 15, Kabalagala

+256 (0)415 335 42; +256 (0)312 284 119

info-ug@padeap.net

[www.padeap.net](http://www.padeap.net)

- Assistance juridique, psychosociale et éducative aux réfugiés. Le PADEAP dispose aussi d'un centre de documentation et d'une bibliothèque;
  - Cours d'anglais pour adultes estimés à 30 000 UGX, ainsi que des cours d'informatique et un programme accéléré pour l'insertion des enfants réfugiés dans le système éducatif ougandais;
  - Soutien psychosocial individuel et collectif;
  - Accompagnement et assistance juridiques dans les procédures de police.
-

## Refuge and hope

● Mitala Road à Kansanga, après Kansanga Secondary School

 +256 (0)781 699 872

 info@refugeandhope.org

 www.refugeandhope.org

-  • Six mois de cours d'anglais à différents degrés de qualifications, soit environ 70 000 UGX. Les inscriptions sont ouvertes en janvier et en juillet;
- Assistance d'urgence, qui consiste à une aide au loyer ou à l'aide alimentaire;
- Formation des femmes dans la restauration et la couture;
- Mise à disposition des foyers d'accueil d'urgence de neuf semaines aux femmes ayant subi un traumatisme, afin de faciliter leur guérison.
- Counselling et action d'aide par l'intermédiaire d'organisations des agents sociaux;
- Des cours de formation en informatique, en économie et commerce, et en compétences entrepreneuriales.

## Assistance juridique

### Refugee Law Project

● Plot 7 and 9 Perryman Gardens, Old Kampala

 +256 (0)414 343 556; +256 (0)414 235 330

 info@refugeelawproject.org

 <http://refugeelawproject.org/>

 Les rendez-vous sont pris de lundi à jeudi, 09h-10h30.

-  • Assistance juridique gratuite qui consiste à : représenter les réfugiés dans les procès criminels et les postes de police, les procédures de certification des documents de réfugiés, les procédures d'appel, les affaires au civil, et actions en faveur de la libération sous caution des réfugiés détenus;
- Des cours d'anglais aux adultes: les inscriptions sont ouvertes en décembre et en mai;
- Soutien psychologique et psychosocial: Counseling gratuit pour les familles, les groupes de personnes et les individus. Formations des groupes de soutien aux réfugiés;
- Aide médicale aux survivants de violences basées sur le genre.



- Formations sur les médias et les outils de communication;
- Facilitation de l'enregistrement des réfugiés auprès des groupes de soutien ou des organisations des droits de l'homme; aide dans le processus de demande de financement et de mentoring.

### Uganda Law Society



Plot 5A Acacia Avenue, P.O.Box 426 Kampala, Ouganda



+256 (0)414 342 424; +256 (0)414 342 431



uls@uls.or.ug



<http://www.uls.or.ug/>



Dans le cadre du ULS Pro-Bono Project:

- représentation légale devant les tribunaux;
- aide et conseil juridiques;
- médiation, négociation, réconciliation et arbitrage dans le cadre de son mécanisme alternatif de résolution des conflits.

### Assistance médicale

#### African Centre for the Treatment and Rehabilitation of Torture Victims (ACTV)



Owen Road, près de Mulago Hospital



+256 (0)800 202 791; +256 (0)312 263 918/620



actv@actvuganda.org



<http://www.actvuganda.org>



Mise à disposition des soins médicaux et de réadaptation, un soutien psychologique et psychosocial, des consultations et des conseils juridiques aux victimes d'actes de torture.

### Hôpitaux publics



- **Naguru Hospital:** cet hôpital est encore connu sous le nom China-Uganda Friendship Hospital;
- **Mulago Hospital:** uniquement sur recommandation;
- **Butabika Hospital:** services généraux et spécialisés en santé mentale.

### KCCA Clinics



- Makindye Barracks;
- Kisenyi Health Centre;
- Kawala Health Centre;
- Kitebi Health Centre.

## Aides d'urgence, moyens de subsistance, protection et réinstallation

### Jesuit Refugee Service

 Old Gaba Road, derrière US Embassy

 +256 (0)414 266 264

 uep.kampala@jrs.net

 <http://www.jrsea.org/Advocacy?LID=354&L=EN>

- 
- Aide alimentaire pendant un certain temps aux demandeurs d'asile nouvellement arrivés en situation d'urgence;
  - Aide au loyer pour les demandeurs d'asile les plus vulnérables, surtout ceux des familles nombreuses;
  - Assistance aux réfugiés en cas d'urgence médicale;
  - Cours d'anglais gratuits et formations techniques axées sur les activités génératrices de revenus dans les domaines suivants: conduite, restauration, coiffure, technologies de l'information, fabrication du savon et des bougies.

### Hias Trust

- 
- Kansanga, Church Road
  - Nsambya près de Joint Medical Store
  - Rubega près de Rubega Cathedral et Kabaka Roundabout

 +256 (0)312 202 174; +256 (0)414 501 341

 <http://www.hias.org/>

 Réception sans rendez-vous dans les bureaux de Nsambya et Rubega, de lundi à vendredi 08h30-17h00.

- 
- Aide juridique: réinstallation, plaidoyer, renforcement de capacités;
  - Soutien psychosocial: consultations individuelle, de groupe et de couple, et au sein des groupes de soutien;
  - Moyens de subsistance: bourses d'études professionnelles et micro subventions pour les entreprises;
  - Aide au loyer valable pour trois mois ne s'obtient qu'une seule fois dans une situation d'urgence;
  - Sessions d'information sur le statut de réfugié, à la demande des groupes.

## InterAid

- Près de Kabaka Anjagala Road près de Kabaka's Palace
- ☎ +256 (0)414 347 545; +256 (0)414 347 022
- ✉ info@interaiduganda.org
- 💻 <http://www.interaiduganda.org/>
- 👁 Les réceptions se font par nationalité, de 08h00 à 15h00, selon le calendrier suivant:
  - Lundi: Congolais;
  - Mardi: Érythréens, Soudanais et Sud-Soudanais;
  - Mercredi: Éthiopiens et Rwandais;
  - Jeudi: Somaliens et personnes handicapées.
- 📍
  - Services médicaux: médicaments et soins supplémentaires que les hôpitaux publics n'offrent pas;
  - Moyens de subsistance: une seule aide alimentaire;
  - Services juridiques: suivi des réfugiés gardés à vue ou détenus, aide juridique sur la législation ougandaise, règlement des frais de justice et de transport pour les affaires au civil;
  - Examen et renvoi des affaires au HCR;
  - Renvoi des affaires sur la protection auprès des Services du Premier Ministre, Direction des Réfugiés (OPM).

## UNHCR - Kampala

- - **Siège** : Prince Charles Drive Kololo;
  - **Antenne**: Sir Apollo Kagwa Road.
- ☎ +256 (0)141 231 231
- ✉ ugaka@unhcr.org
- 💻 ugaka@unhcr.org
- 👁 Le HCR reçoit sur rendez-vous les réfugiés et demandeurs d'asile à Kampala, dans les locaux de l'organisation InterAid et ses antennes. Les rendez-vous sont répartis ainsi qu'il suit selon la nationalité des réfugiés qui sont reçus en personne dans les locaux de InterAid et ses antennes:
  - le lundi pour les Congolais;
  - le mardi pour les Burundais, les Érythréens, les Soudanais et les Sud-Soudanais;
  - le mercredi pour les Rwandais et les Éthiopiens;
  - le jeudi pour les Somaliens et les personnes handicapées.

## Office of the Prime Minister - Refugee Directorate

 Plot 43 Sir Apollo Kagwa Road

 +256 (0)141 231 231

 L'OPM est chargé d'enregistrer les réfugiés et de délivrer le statut de réfugié. Les réceptions se font sur rendez-vous, en personne et par nationalité selon le calendrier suivant:

- le lundi pour les Somaliens;
- le mardi pour les Congolais;
- le mercredi pour les Soudanais, les Sud-Soudanais, les Érythréens, les Kenyans et les Burundais;
- le jeudi pour les Rwandais, les Éthiopiens et les Somaliens;
- le vendredi pour les nouvelles naissances, la fusion de fichiers et le transfert de fichiers.

## Organisations d'aide aux réfugiés à Kigali, Rwanda

### Adventist Development and Relief Agency (ADRA)

 +250 (0)252 574 774; +250 (0)252 574 770

 info@adra.org.rw

 <http://www.adrarwanda.org>

 Fourniture du matériel scolaire et aide financière pour les frais de scolarité et les uniformes. Les réceptions se font tous les mardis de 9h00 à 17h00, à l'entrepôt de Gikondo.

### Africa Humanitarian Action

 [rwanda@africahumanitarian.org](mailto:rwanda@africahumanitarian.org)

 [www.africahumanitarian.org](http://www.africahumanitarian.org)

 Africa Humanitarian Action (AHA) est une organisation qui travaille en collaboration avec le HCR et MIDIMAR. Elle fournit les services de santé primaire aux réfugiés vivant dans les camps et ceux installés dans les villes.

## UNHCR - Kigali

-  Opposite MTN Center, Nyarutarama, BP 867, Gasabo
-  +250 (0)252 589 822
-  [rwaki@unhcr.org](mailto:rwaki@unhcr.org)
-  <http://www.unhcr.rw/>
-  A Kigali, le HCR reçoit tous les mardis et mercredis, 09h00-13h00, dans les locaux de Africa Humanitarian Action Health Centre à Kimihurura.

## Ministère de la gestion des catastrophes et des affaires relatives aux réfugiés (MIDIMAR)

-  KN 3 Road - KN 1 Av Pension Piazza
-  Toll free: 170
-  <http://www.midimar.gov.rw>
-  [info@midimar.gov.rw](mailto:info@midimar.gov.rw)

## Annex II : Organisations des droits de l'homme fournissant un soutien aux DDH exilés

### Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme

- Lyon, France
- ☎ + 33 (0)437 371 011
- 💻 www.aedh.org

📘 AEDH est une organisation dont le but est de protéger les DDH et répondre rapidement à leurs appels à l'aide quand ils sont menacés ou persécutés. Elle intervient en fonction du contexte local, du niveau de danger auquel les DDH sont exposés et de la nature de leur demande. Ses interventions se résument à :

- aider les DDH à quitter leur pays s'ils sont sous la menace d'arrestation arbitraire, d'enlèvement ou d'assassinat, et si leur seule option est de quitter le pays ou la région où ils vivent;
- aider les DDH à s'installer dans le pays d'accueil;
- fournir une assistance juridique aux DDH en détention arbitraire ou victimes de fausses accusations;
- prendre en charge les frais médicaux des DDH victimes violence, de torture ou de mauvais traitements;
- intervenir dans les pays d'origine des DDH lorsque ces derniers sont poursuivis en justice, afin de garantir leur sécurité.

### ARTICLE 19

- Nairobi, Kenya
- ☎ +254 (0)727 862 230
- ✉ kenya@article19.org
- 💻 www.article19.org

📘 ARTICLE 19 Eastern Africa gère un Fonds d'aide d'urgence (<https://ejournalistdefencenetwork.org/Article19/article19-emergency-support-fund-for-journalists-in-distress.html>) dont le but est d'aider les journalistes en détresse en provenance du Rwanda, de Somalie, d'Éthiopie et d'Érythrée. L'aide ne s'octroie qu'une seule fois et comprend une assistance médicale et juridique. Dans certains cas, l'aide peut s'étendre aux membres de la famille des journalistes s'ils sont également menacés. L'aide peut également consister en la réinstallation d'un journaliste qui est forcé de fuir son pays.

## Canadian Journalists for Free Expression

 Toronto, Canada

 +1 (0)416 515 9622

 [cjfe@cjfe.org](mailto:cjfe@cjfe.org)

 <http://www.cjfe.org>

 Le fonds des Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (CJFE) permet d'apporter l'aide humanitaire aux journalistes du monde entier dont la vie et le bien-être sont menacés, du fait de leur travail. En général, la somme octroyée varie entre 500 et 1500 dollars canadiens. Les journalistes peuvent bénéficier au maximum de deux subventions distinctes de la CJFE.

Ce fonds couvre les frais de justice, les frais médicaux, les frais de transport de la fuite face à une situation dangereuse, l'indemnisation des familles des journalistes qui ont été tués ou emprisonnés dans l'exercice de leur fonction, et les coûts de la première année de réinstallation dans un pays sûr.

## Civil Rights Defenders

 Stockholm, Suède

 +46 (0)854 527 730

 [info@civilrightsdefenders.org](mailto:info@civilrightsdefenders.org)

 <https://www.civilrightsdefenders.org/our-work/>

 Le fonds d'urgence de Civil Rights Defenders aide les DDH qui ont besoin d'être provisoirement reloués. Ce fonds intervient également dans les cas où il faut protéger des communications ou des documents importants, et quand il faut trouver des solutions sécuritaires.

## Committee to Protect Journalists (CPJ)

 New York, États-Unis

 +1 (0)212 465 1004

 [www.cpj.org](http://www.cpj.org)

 [JournAsst@cpj.org](mailto:JournAsst@cpj.org)

-  À travers le Gene Roberts Fund for Emergency Assistance, l'organisation Committee to Protect Journalists apporte un soutien direct aux individus qui œuvrent pour la diffusion de l'information dans les situations dangereuses ou qui sont persécutés pour leurs reportages. L'œuvre de CPJ consiste à :
- faciliter l'accès aux soins médicaux pour les journalistes qui ont été attaqués du fait de leur activisme ou pour ceux qui ont été maltraités en prison;
  - soutenir les journalistes qui sont contraints de se cacher ou de déménager pour échapper aux menaces d'une autorité, d'une milice ou d'un gang locaux;
  - contribuer au règlement des frais de justice pour les journalistes emprisonnés ou poursuivis en justice;
  - évacuer les journalistes des zones de danger vers des refuges temporaires sûrs, le plus souvent dans leur pays d'origine.

## DefendDefenders

**(Projet des Défenseurs des droits de l'homme de l'Est et la Corne de l'Afrique)**

 Kampala, Ouganda

 Cas urgent: +256 (0)783 027 61

 [protection@defenddefenders.org](mailto:protection@defenddefenders.org)

 [www.defenddefenders.org](http://www.defenddefenders.org)

-  24h/jour. Une fois qu'il est établi qu'un DDH est en situation d'urgence, l'organisation DefendDefenders peut lui accorder ainsi qu'à sa famille une aide de protection d'urgence prévue pour les DDH en détresse. Cette aide couvre entre autres les coûts de réinstallation d'urgence, les frais médicaux, les frais de justice et frais de thérapie.

Par ailleurs, DefendDefenders accueille en son sein le centre de documentation Floribert Chebeya Bahizire, qui propose une gamme variée de publications sur les droits de l'homme, et offre des services informatique et Internet. Dans le centre de documentation, DefendDefenders met à la disposition des DDH un assistant en technologies de l'information, chargé d'imprimer et photocopier des documents, d'aider et guider les DDH en cas de besoin.

## Digital Defenders Partnership

 Pays-Bas

 ddp@hivos.org

 <https://www.digitaldefenders.org/#subsection-emergency-grants>

 L'organisation Digital Defenders Partnership est gérée par l'organisation Hivos et offre des aides d'urgence aux grands internautes en situation d'urgence numérique dans les pays répressifs. Ces aides comprennent entre autres : l'assistance (juridique) directe, l'appui financier et toute autre forme d'aide octroyée aux personnes en situation d'urgence, relative aux cyberattaques, aux comptes et appareils compromis, et à la sécurité des connexions.

## Doha Centre for Media Freedom

 Doha, Qatar

 +97 (0)466 423 028

 assistance@dc4mf.org

 [www.dc4mf.org](http://www.dc4mf.org)

 L'équipe d'urgence du Centre de Doha pour la liberté d'information fournit, selon ses moyens, l'aide aux journalistes qui se trouvent en situation d'urgence du fait de leur travail. Cette équipe aide les journalistes professionnels à trouver des solutions durables pour la profession, afin de continuer à réaliser des reportages le plus rapidement possible. Elle leur fournit également des conseils, des publicités et/ou des ressources financières. Les journalistes peuvent, à la demande, bénéficier d'une aide médicale et juridique ou relative à tout autre besoin urgent. Aucune aide ne leur est accordée pour les dépenses courantes.

## Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH)

 Paris, France

 + 33 (0)143 552 078; +33 (0)143 555 505

 obs@fidh.org

 [www.fidh.org](http://www.fidh.org)

 La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), grâce à l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, fournit un appui matériel d'urgence aux DDH travaillant dans les conditions les plus difficiles.

- 
-  La Fédération offre un appui financier ou matériel direct dans les domaines ci-après: sécurité physique, sécurité numérique, communication, renforcement des capacités en matière de sécurité, transport sécuritaire, assistance juridique et médicale (y compris l'assistance psychosociale et la réadaptation), aide humanitaire (y compris l'aide aux familles), déménagement, déménagement et suivi d'urgence, rapports ou plaidoyer.
- 

### Free Press Unlimited

 Amsterdam, Pays-Bas

 +31 (0)613 067 684

 [reportersrespond@freepressunlimited.org](mailto:reportersrespond@freepressunlimited.org)

 [www.freepressunlimited.org](http://www.freepressunlimited.org)

-  Reporters Respond est un fonds d'urgence qui aide les journalistes, les producteurs, les caméramen et les femmes harcelées du fait de leur activisme. Cette aide est accordée le plus tôt possible. C'est un petit financement rapide qui permet de réduire le nombre d'attaques graves portées contre les journalistes, producteurs, caméramen et femmes dans l'exercice de leur fonction.
- 

### Freedom House

 Siège: Washington DC, États-Unis. Antennes: Kenya et Ouganda

 +1 (0)202 296 5101

 [emergency.assistance.inquiries@gmail.com](mailto:emergency.assistance.inquiries@gmail.com)

 [www.freedomhouse.org](http://www.freedomhouse.org)

-  Lifeline Embattled CSO Assistance Fund fournit une aide financière d'urgence aux organisations de la société civile (OSC) menacées ou attaquées, et des services de défense d'intérêts des OSC face aux plus grandes menaces de la société civile. Lifeline offre de petites aides d'urgence à court terme pour les frais médicaux, la représentation juridique, les visites de prison, le suivi des procès, le déménagement temporaire, la sécurité, le renouvellement d'équipement, et toute autre charge urgente. Par définition, l'aide d'urgence s'accorde et se limite à répondre à une situation sensible et ponctuelle.
-

## The European Instrument for Democracy and Human Rights (EIDHR)



[www.eidhr.eu](http://www.eidhr.eu)



Géré par l'IEDDH, le fonds d'urgence pour les défenseurs des droits de l'homme en danger permet à la Commission d'octroyer de petites subventions directes allant jusqu'à 10 000 euros chacune aux DDH (individus ou organisations) en situation d'urgence.

Cette aide d'urgence peut couvrir diverses charges, à savoir : les frais de représentation juridique, les frais médicaux, l'achat du matériel de sécurité pour les bureaux ou les maisons, le renvoi vers des services de santé spécialisés d'un DDH dans un autre pays, l'assistance à une organisation de droits de l'homme se trouvant dans une situation financière dangereuse, etc.

Pour bénéficier de ce mécanisme de petites subventions ou d'une installation d'urgence, les DDH doivent adresser leur demande à leur délégation ou à l'équipe de l'IEDDH. Sur cette demande doivent figurer les informations relatives au cas d'urgence en question : le nom du (des) DDH, l'exposé du contexte, le montant sollicité et le motif de la demande. Les informations reçues seront traitées en toute confidentialité.

## Front Line Defenders



Dublin, Irlande



+353 (0)121 237 550



[info@frontlinedefenders.org](mailto:info@frontlinedefenders.org)



[www.frontlinedefenders.org](http://www.frontlinedefenders.org)



Le soutien de Front Line Defenders consiste en des subventions pour l'amélioration du niveau de sécurité et de protection des DDH et de leurs organisations. Il s'agit entre autres:

- du renforcement de la sécurité des personnes physiques et morales, de la sécurité numérique et des communications;
- d'une prise en charge des frais de justice pour les DDH qui font l'objet de poursuites judiciaires;
- d'une prise en charge des frais médicaux pour les DDH victimes d'attaques ou dont l'état de santé s'est détérioré, à cause de son action pacifique pour les droits de l'homme;
- d'une prise en charge pour les DDH en prison ou pour les membres de la famille exposés au danger à cause de l'activisme d'un DDH.

## International Media Support

 Copenhague, Danemark

 +45 (0)883 270 00

 info@mediasupport.org

 www.mediasupport.org

 Le fonds de sûreté de International Media Support est géré par le Syndicat des journalistes danois. Ce fonds aide les journalistes persécutés du fait de leur activisme. Cette aide est désormais accordée pour moins de 6 mois, et couvre les besoins immédiats de l'individu ou de sa famille proche. Ne peuvent bénéficier de cette aide que:

- les journalistes qui sont la cible de menaces ou qui sont persécutés du fait leur action;
- les journalistes assassinés ou qui sont dans l'incapacité de subvenir aux besoins de leur famille;
- les journalistes nécessitant une protection d'urgence (déménagement, logement sûr, renvoi médical du pays ou de la région) dans l'exercice de leur fonction;
- les journalistes nécessitant une assistance juridique ou médicale d'urgence.

## International Federation of Journalists

 Bruxelles, Belgique

 +32 (0)223 522 08

 ifj@ifj.org

 www.ifj.org

 Le Fonds de sûreté fait partie intégrante du programme de sécurité de la Fédération internationale des journalistes (IFJ), lequel prévoit des interventions, des manifestations, des campagnes, la mise à disposition de l'information et la production de diverses publications. En effet, le Fonds de sûreté prévoit une aide financière immédiate aux journalistes nécessiteux, tandis que le Programme de sécurité cherche durant toute l'année à mettre en évidence et améliorer la situation de tous les journalistes.

### Media Legal Defence Initiative (MLDI)

- Londres, Royaume-Uni
-  +44 (0)203 752 5550
-  info@mediadefence.org
-  www.mediadefence.org

- Le MLDI est une ONG qui fournit l'aide juridique aux journalistes, aux blogueurs et aux organes de presse afin d'assurer leur défense en cas de besoin. Le MLDI est fermement convaincu que certaines plaintes ne portées contre les journalistes que dans le seul et unique but de les harceler et les réduire au silence. C'est pour cette raison que l'organisation veut s'assurer que tout journaliste ait les moyens nécessaires pour sa défense.

### Prisoners of Conscience

- Londres, Royaume-Uni
-  +44 (0)207 407 6644
-  info@prisonersofconscience.org
-  www.prisonersofconscience.org

- Prisoners of Conscience, Londres, est une organisation qui fournit l'aide aux personnes et/ou à leurs familles, considérées comme prisonniers d'opinion et qui sont persécutés pour leurs convictions. L'aide consiste à fournir entre autres : les produits de première nécessité, le mobilier de base, les consultations ou séances de thérapie et les besoins médicaux.

### ProtectDefenders.EU

- Bruxelles, Belgique
-  Cas urgent: +353 (0)1210 0489
-  contact@protectdefenders.eu
-  www.protectdefenders.eu

- ProtectDefenders.EU est un rassemblement de douze organisations civiles internationales qui mettent en œuvre le mécanisme de l'Union Européenne pour les défenseurs des droits de l'homme. L'organisation fournit de l'aide en cas d'urgence, offre des bourses de déménagement temporaire, et aide à soutenir des organismes de droits de l'homme locaux.

## Reporters Sans Frontières (RSF)

 Paris, France

 +33 (0)144 838 466

 assistance2@rsf.org

 www.rsf.org

 RSF est une organisation indépendante qui assiste les journalistes en exil dans leur procédure de demande d'asile et dans la recherche de nouveaux refuges. Elle les aide également à se trouver une place. L'aide de RSF, associée à celle d'autres ONG de défense des journalistes et des droits de l'homme, consiste à :

- fournir une prise en charge médicale appropriée pour les journalistes victimes d'actes de violence dans l'exercice de leur fonction;
- prendre en charge les frais de justice pour les journalistes qui font l'objet de poursuites judiciaires arbitraires;
- aider les journalistes harcelés à trouver un refuge sûr;
- aider les journalistes à satisfaire leurs besoins les plus urgents, notamment ceux qui décident de fuir à l'étranger pour échapper aux menaces et à la persécution;
- assister les familles qui subissent les conséquences de l'activisme de leurs proches journalistes.

## Rory Peck Trust

 Londres, Royaume-Uni

 + 44 (0)203 219 7867/7865

 africa@rorypecktrust.org; assistance@rorypecktrust.org

 www.rorypecktrust.org

 De modestes subventions ciblées aux journalistes indépendants ou à leurs familles pour couvrir les charges telles que : les soins médicaux, la réadaptation, les dépenses d'urgence, l'aide juridique, le déménagement, ainsi que les ressources en ligne pour les journalistes en exil en Ouganda et au Kenya, à travers le lien <https://rorypecktrust.org/resources/exile>

### Urgent Action Fund Africa for Women's Human Rights

-  Nairobi, Kenya
-  +254 (0)726 577 560; +254 (0)202 301 740
-  info@urgentactionfund-africa.or.ke
-  <http://urgentactionfund-africa.or.ke/>

-  Le Fonds d'Action Urgente-Afrique offre un appui financier et technique d'urgence pour la protection des activistes des droits des femmes persécutées du fait de leur action. C'est un fonds qui octroie de petites subventions visant à promouvoir l'intervention à court terme dans le cadre d'une stratégie à long terme, et à répondre aux demandes les plus urgentes dans un délai de 24 heures.

### Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)

-  Geneva, Suisse
-  +41 (0)228 094 939
-  grants@omct.org
-  [www.omct.org](http://www.omct.org)

-  Pour l'OMCT, le soutien matériel et l'aide d'urgence consistent à répondre aux appels d'urgence des organisations et des DDH en danger. Cette aide permet de couvrir les charges telles que : les soins médicaux (y compris les coûts de l'assistance psychosociale et de la réadaptation), l'aide juridique et sociale (y compris l'aide aux familles), la sécurité physique, la sécurité numérique, les communications, le renforcement des capacités en matière de sécurité, la sécurité des transports, la réinstallation/déménagement temporaire si nécessaire, etc.

### Justice and Peace Shelter City Initiative

- La Haye, Middelburg, Maastricht, Nijmegen, et Utrecht, Pays-Bas
-  <http://en.justiceandpeace.nl/human-rights-defenders-and-security/shelter-city-initiative>
- Shelter City est une initiative nationale de l'organisation Justice and Peace, qui travaille en collaboration avec les villes néerlandaises. Cette initiative vise à protéger les DDH. Lorsqu'un DDH est gravement menacé du fait de son activisme, il peut solliciter un refuge temporaire de trois mois dans l'une des six villes refuges néerlandaises. Ces six villes accueillent près de 15 DDH par an. Ceux-ci bénéficient d'un séjour reposant et relaxant.

Les DDH peuvent poursuivre leur travail en toute sécurité tout au long de leur séjour aux Pays-Bas. De plus, ils peuvent étendre leur liste d'organisations de la société civile et de contacts politiques à La Haye, Bruxelles et ailleurs. Les DDH peuvent dans le même temps participer à des ateliers de renforcement des capacités et sensibiliser les habitants de ces villes sur les droits de l'homme et les activités y afférentes, lors d'évènements et ateliers publics.

### National Endowment for Democracy Reagan-Fascell Democracy Fellowship

- Washington DC, États-Unis
-  <http://www.ned.org/fellowships/reagan-fascell-democracy-fellows-program/>
- Reagan-Fascell Democracy Fellowships est un programme d'appui aux partisans de la démocratie, aux chercheurs et aux journalistes du monde entier. Ce programme aide à la réalisation de recherches indépendantes, au renforcement des capacités, et à l'échange d'idées, dans le but de consolider le développement de la démocratie dans les pays, régions ou domaines de spécialité respectifs. Chaque année, le programme accueille les boursiers pour une durée de cinq mois pendant le printemps et l'automne. Ces boursiers apportent de nouvelles idées et perspectives à Washington DC.

## University of York Centre for Applied Human Rights Protective Fellowship

● York, Royaume-Uni

 <https://www.york.ac.uk/cahr/defenders/protective-fellowship/>

① À travers son programme de cours, le Centre for Applied Human Rights Protective Fellowship invite les DDH à York pour un séjour trois à six mois. Pendant leur séjour, les DDH prennent congé du contexte difficile d'où ils viennent, en profitant de ressources éducatives destinées à accroître leur efficacité et leur capacité à influencer, une fois rentrés chez eux, sur les politiques et leur mise en œuvre.

Le Centre accueille dix DDH boursiers chaque année. Le programme de cours met l'accent sur les DDH qui travaillent dans un environnement hostile et qui ont besoin d'une formation complémentaire en droits de l'homme. Les candidatures aux bourses sont validées par les OSC agréées, œuvrant pour les droits de l'homme et/ou travaillant en collaboration avec les défenseurs des droits de l'homme. Un appel à candidature a généralement lieu en avril et les boursiers sont attendus à York à la mi-septembre ou début janvier.

---

## Annexe IV : Procédure de légalisation du statut de réfugié

### Kenya

1. Le demandeur comparaît devant le commissaire du Département des affaires relatives aux réfugiés dans les 30 jours suivant son arrivée au Kenya, pour solliciter le statut de réfugié. Le demandeur est soumis à un examen médical et à une enquête de sécurité mais il doit au préalable fournir des renseignements civils et personnels;
2. Il est délivré au demandeur, un reçu correspondant à un numéro de fiche R1. Cette fiche sera remise au demandeur deux mois plus tard, lorsque ce dernier viendra retirer son laissez-passer de demandeur d'asile. Le laissez-passer de demandeur d'asile est délivré au demandeur avant que celui-ci ne commence la procédure de Détermination du Statut de Réfugié (DSR). Ce laissez-passer a une validité d'un an;
3. En cas de rejet, le commissaire en informe le demandeur dans un délai de 14 jours;
4. Dès l'obtention du laissez-passer de demandeur d'asile, le demandeur dépose une demande auprès du bureau du HCR pour initier la procédure de DSR;
5. Si le statut de réfugié lui est accordé, le demandeur reçoit une carte d'identité de réfugié, valable cinq ans et renouvelable.

### Ouganda

1. Déposer une demande d'asile auprès de la Division du renseignement criminel du commissariat de police de Old Kampala, pour l'obtention d'une carte avec un numéro de référence personnel;
2. Avec cette carte, solliciter immédiatement un rendez-vous auprès de l'OPM (Cabinet du Premier ministre) pour l'enregistrement. La date du rendez-vous est marquée au verso de la carte et relevée dans le registre de l'OPM;
3. Le jour du rendez-vous, se présenter à l'OPM avec tous les membres de sa famille et les documents nationaux d'enregistrement des réfugiés. Chaque ménage enregistré reçoit une attestation provisoire de demande d'asile sur laquelle sont portés le nom et le numéro du dossier. Cette attestation est valable pour trois mois et est renouvelable deux fois, soit un total de neuf mois;
4. Par la suite; L'OPM accorde des entrevues pour la Détermination du Statut de Réfugié (DSR);
5. Le Comité d'admissibilité des réfugiés (REC) statue sur la délivrance ou non du statut de réfugié et communique sa décision à l'OPM;
6. En cas d'approbation, il est délivré une carte d'identité de réfugié au postulant, valable pour une période de cinq ans;

7. En cas de rejet, le postulant dispose de 30 jours pour faire appel et le REC examine la demande une deuxième fois. En cas de nouveau rejet, le dossier est transmis à la Commission d'appel des réfugiés.

## **Rwanda**

1. Dès votre arrivée, se rendre auprès de l'autorité de district la plus proche pour déposer une demande d'asile;
2. Se faire enregistrer au bureau d'immigration le plus proche avec votre adresse provisoire, dans un délai de 15 jours après votre arrivée;
3. Après l'obtention du permis de séjour, déposer une demande de statut de réfugié auprès du MIDIMAR (Ministère de la Gestion des catastrophes et des Réfugiés) et du Conseil national pour les réfugiés;
4. Si la demande est approuvée, une carte d'identité de réfugié vous est délivrée et vous donne le droit de rester au Rwanda;
5. En cas de rejet, il vous est possible de faire appel devant la Haute Cour de la République dans un délai de 15 jours ouvrables, à compter du jour où vous êtes notifié de la décision. Si l'appel est rejeté, vous devez quitter le Rwanda dans un délai de 60 jours ouvrables, renouvelable une seule fois.

### Ressources numériques d'apprentissage en matière de sécurité

“Stand Up!” ([www.defenddefenders.org/our-publications](http://www.defenddefenders.org/our-publications)), un manuel de sécurité par DefendDefenders, présente des stratégies concrètes pour améliorer la sécurité personnelle et numérique des défenseurs des droits de l'homme, ainsi que leurs organisations.

Digital First Aid Kit (<https://www.digitaldefenders.org/digitalfirstaid/>) fournit les premiers secours aux personnes confrontées aux menaces numériques les plus courantes. Le Kit propose un ensemble d'outils d'autodiagnostic aux DDH, blogueurs, activistes et journalistes victimes d'attaques, et donne des orientations sur la procédure d'aide à une personne victime de menace numérique.

Surveillance Self-Defense (<https://ssd.eff.org/>) est un guide de Electronic Frontier Foundation qui permet à l'utilisateur et ses amis de se protéger des logiciels espions, grâce à une technologie sécurisée qui éveille davantage la prudence.

Security in a Box (<http://securityinabox.org/>) est un guide sur la sécurité numérique pour les activistes et défenseurs des droits de l'homme du monde entier.

### Access Now Digital Security Helpline

Digital Security Helpline est une ressource gratuite d'assistance en matière de sécurité numérique conçue pour les organisations de la société civile du monde entier. Elle offre une assistance technique directe et en temps réel aux activistes, médias indépendants et organisations de la société civile. Il s'agit entre autres de:

- réagir rapidement aux incidents de sécurité numérique;
- faire des recommandations personnalisées, donner des instructions et fournir une assistance sur les questions de sécurité numérique;
- aider à l'évaluation des risques et à la création des stratégies de sécurité pour les organisations ou les communautés;
- offrir des conseils sur les pratiques et les outils de sécurité aux organisations, collectivités, groupes et particuliers;
- contribuer à la sécurisation des infrastructures techniques, sites web et réseaux sociaux;
- orienter et renforcer les capacités des individus, offrir des consultations physiques et des formations;
- fournir du matériel didactique en plusieurs langues.

Digital Security Helpline est gérée par une équipe mondiale disponible 24h/24 et 7j/7. Cette équipe apporte une réponse rapide, efficace et cohérente à vos problèmes en plusieurs langues : anglais, arabe, français, espagnol, portugais et philippin. Lien à suivre: [help@accessnow.org](mailto:help@accessnow.org)

### **DefendDefenders Digital Safety Helpline**

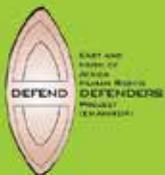
Vous recevez des courriels, des pièces jointes et des liens suspects, ou votre messagerie instantanée ou le fonctionnement de votre ordinateur vous fait penser à une attaque de sécurité numérique, suivez ce lien [helpline@defenddefenders.org](mailto:helpline@defenddefenders.org) pour obtenir des conseils, analyses et recommandations en matière de sécurité numérique. L'assistance est offerte en anglais et en français.

DefendDefenders (le Projet des Défenseurs des droits de l'homme de l'Est et la Corne de l'Afrique) a pour objectif le renforcement du travail de défenseurs de droits humains dans toute cette région et réduisant leurs vulnérabilité face aux risque de persécution et en mettant en valeur leur capacité en vue de défendre les droits humains de manière effective.

DefendDefenders est le Secrétariat du EHAHRDP-Net, un réseau comptant plus de 78 organisations de droit humains dans les onze pays de la sous-région à savoir: le Burundi, Djibouti, l'Erythrée, l'Éthiopie, le Kenya, le Rwanda, la Somalie (y compris le Somaliland), le Sud Soudan, le Soudan, la Tanzanie, et l'Ouganda.



**Brot**  
für die Welt



Projet des Défenseurs des Droit Humains de L'Est et de la Corne de l'Afrique  
Human Rights House, Plot 1853, Lulume Road, Nsambya  
B.P. 70356, Kampala, Ouganda

Téléphone: +256-393-265-820/1/2 | +256-414-510-263

Email: [program@defenddefenders.org](mailto:program@defenddefenders.org) | [executive@defenddefenders.org](mailto:executive@defenddefenders.org)

Web: <https://www.defenddefenders.org>



[facebook.com/defenddefenders](https://facebook.com/defenddefenders)



[@EHAHRDP](https://twitter.com/EHAHRDP)